



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

63<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 22 novembre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy ..... (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 15.

## Point 92 de l'ordre du jour (*suite*)

**Agenda pour le développement : séances plénieress extraordinaire s de haut niveau pour étudier les moyens de promouvoir un agenda pour le développement et de lui imprimer l'élan politique nécessaire**

- a) **Rapport du Secrétaire général (A/49/665)**
- b) **Note du Président de l'Assemblée générale (A/49/320)**

**M. Gorita** (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : La séance plénière de l'Assemblée générale nous offre aujourd'hui son cadre généreux pour débattre de l'une des questions les plus importantes de la quarante-neuvième session : l'Agenda pour le développement. Dans ce contexte, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance pour tout ce qui a été fait pour permettre de tenir cette année un débat large et complexe, sous les auspices des Nations Unies, sur un point décisif pour le monde en cette fin de siècle : le développement.

Tout d'abord, nous avons le rapport du Secrétaire général «Agenda pour le développement» (A/48/935) ainsi que le document récemment publié «Un agenda pour le

développement : recommandations» (A/49/665), qui ont fourni non seulement une approche novatrice à l'égard du développement, mais également de nouvelles idées sur le rôle de chaque participant dans ce processus. Avec l'«Agenda pour la paix», ces documents répondent aux vrais besoins de l'humanité dans l'ère de l'après-guerre froide, et nous espérons qu'ils guideront les actions des Nations Unies jusqu'au siècle prochain.

En second lieu, il y a eu les Auditions mondiales sur le développement, qui ont fourni un cadre de dialogue et d'échange de vues sur les divers aspects du développement et sur le rôle du système des Nations Unies pour soutenir ce processus. La large participation de scientifiques, de politiciens et de représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que du secteur privé confirme l'intérêt et l'importance accordés à cette question et confère une nouvelle dimension à l'universalité des Nations Unies.

En troisième lieu, il y a eu le segment ministériel de la session de fond de 1994 du Conseil économique et social, au cours de laquelle les gouvernements ont présenté leurs vues sur le rapport du Secrétaire général. Des suggestions ont été faites pour le compléter et l'enrichir en vue de mieux servir notre objectif commun — le développement — en tenant compte des exigences et des défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous espérons que notre débat donnera l'occasion de mettre au point de nouveaux progrès conceptuels, des clarifications et des suggestions pertinentes en vue d'agir au sein des Nations Unies pour finaliser et adopter la version finale de l'Agenda pour le développement dans les meilleurs délais. Grâce à nos efforts communs, nous pourrions faire en sorte que le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies coïncide avec l'adoption de ce document. Il ne s'agirait pas seulement d'une coïncidence heureuse, mais aussi d'une décision de grande signification pour le travail et les objectifs de l'Organisation lors du siècle prochain. Nous avons l'obligation morale à l'égard de nos peuples et de nos enfants de réussir dans ces efforts.

Je voudrais souligner certaines idées figurant dans les rapports du Secrétaire général et qui présentent un intérêt particulier pour ma délégation.

Premièrement, nous soutenons fermement le concept des cinq dimensions du développement identifiées et définies par le Secrétaire général. Nous pensons qu'elles représentent un progrès conceptuel important durant cette décennie. Ces cinq dimensions — la paix en tant que fondement du développement, l'économie en tant que moteur du progrès, la protection de l'environnement en tant que base pour la durabilité, la justice sociale en tant que pilier de la société, et la démocratie en tant qu'exercice du pouvoir bien compris — sont vues en tant qu'éléments d'un concept intégré du développement humain durable. Elles sont étroitement liées et confirment la complexité de ce concept et des efforts nécessaires à sa promotion. Elles nécessitent des efforts soutenus des États au niveau national, ainsi qu'une coopération régionale et internationale. Elles demandent aussi un système multilatéral de soutien au développement adéquat, cohérent, coordonné et efficace au sein et entre les organes de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, nous soutenons également l'approche du développement en tant que question et responsabilité de tous les pays. Le rapport «Agenda pour le développement» et ses recommandations identifient de façon globale les besoins, les défis et les moyens spécifiques à chaque groupe de pays, développés ou en développement, ainsi que ceux ayant des économies en phase de transition. Nous estimons que les perspectives d'un développement global équilibré et soutenu devraient être basées à l'avenir sur une évaluation correcte des problèmes spécifiques à chaque pays.

La troisième idée importante que je voudrais souligner, c'est que les efforts nationaux sont essentiels pour promouvoir le développement. À cet égard, une bonne gestion et

l'encouragement des initiatives privées sont de la plus haute importance et peuvent être considérés comme le préalable indispensable au renforcement de ces efforts. Pour nous, une bonne gestion suppose une volonté politique en faveur du changement et du développement; la stabilité interne, tant sociale que politique; des politiques et des stratégies adéquates pour garantir l'utilisation optimale des ressources existantes, tant humaines que matérielles; et le maintien d'un équilibre entre les critères et les choix pour une efficacité à court, moyen et long terme.

Mais cela ne suffit pas à garantir un développement national sain et soutenu. Ce développement doit être facilité et appuyé par un environnement international favorable, la coopération et l'assistance dans un esprit de partenariat, de paix internationale et de stabilité. À cet égard, les Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle important. Pour ce faire, nous avons à notre disposition les principales structures, qui sont prévues dans la Charte. En outre, chacun est bien conscient de l'interdépendance entre le développement et la paix. Nous avons déjà un «Agenda pour la paix» et l'agenda proposé pour le développement. Ce que nous devons faire maintenant, c'est trouver, au sein du système des Nations Unies, les moyens qui nous permettront de nous attaquer, de manière intégrée, aux problèmes de développement économique et social et aux problèmes de paix et de sécurité. En réalité, le développement est un instrument de la diplomatie préventive, la paix étant, quant à elle, une condition sine qua non du développement.

La démocratie et le respect des droits de l'homme jouent un rôle de plus en plus important dans le processus destiné à parvenir à un développement durable. Dans le domaine économique, la démocratisation implique une diminution du rôle des gouvernements en tant que principaux agents économiques; la décentralisation du processus de prise de décisions économiques; l'appui et l'encouragement de l'initiative privée. À notre avis, les capacités créatrices des particuliers, agissant dans un cadre juridique et institutionnel favorable et adéquat délimité par leurs gouvernements, est l'élément clef d'une croissance économique effective et soutenue.

Veiller en même temps à ce que les capacités novatrices des particuliers aillent de pair avec une action coordonnée des gouvernements pour parvenir aux objectifs sociaux est essentiel au développement humain, qui est l'objectif ultime de tout processus de développement.

Le rapport intitulé «Agenda pour le développement» et en particulier les recommandations publiées récemment dans le document A/49/665 contiennent d'importantes sugges-

tions en faveur d'un système de développement multilatéral efficace et d'un accroissement des activités de l'ONU en matière de développement. Nous avons pris note de ces suggestions avec intérêt, et nous pensons que d'ici l'adoption de la version finale de l'Agenda pour le développement, nous devrions axer nos efforts sur la définition de moyens pratiques de garantir l'efficacité et la coordination des activités de développement du système des Nations Unies.

Ma délégation appuie la création d'un groupe de travail intergouvernemental — subordonné à l'Assemblée générale — qui servirait de cadre à de nouveaux débats et d'échange de vues sur la question. Nous sommes certains que, joints à la contribution des représentants des gouvernements et des organisations intergouvernementales, les résultats obtenus par ce groupe fourniront l'équilibre nécessaire entre la partie conceptuelle, ô combien précieuse déjà, de l'agenda proposé pour le développement et les orientations futures.

Nous sommes profondément convaincus que le système des Nations Unies est le cadre le plus approprié pour promouvoir le développement mondial et que les structures existantes peuvent répondre à ce défi. L'esprit de revitalisation devrait encourager à prendre des mesures concrètes destinées à renforcer les fonctions des différents organes responsables du développement et à accroître l'efficacité de leurs activités. Un partenariat pour le développement — qui implique non seulement une coopération entre les États mais une coopération entre les États Membres et le système des Nations Unies — est plus que jamais nécessaire.

Je voudrais, pour terminer, citer le rapport qui traite des recommandations du Secrétaire général :

«Aucune amélioration véritable n'est possible si les États Membres ne sont pas convaincus de la nécessité des changements proposés, et si les nations et les peuples, partout dans le monde, ne partagent pas les fruits de ces changements. La gageure pour les États Membres consiste à saisir cette occasion pour faire du système des Nations Unies un instrument bien plus efficace du multilatéralisme.» (A/49/665, par. 13)

**M. Sucharipa** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : L'Autriche se félicite de la présentation du rapport du Secrétaire général intitulé «Agenda pour le développement». Aujourd'hui, nous exprimons à notre tour notre gratitude pour les recommandations concrètes qui ont été faites, et dont nous comprenons qu'elles sont fondées sur ce rapport.

Le nouveau document contient de nombreuses recommandations prospectives et novatrices qui incitent à la réflexion. Il mérite certainement d'être examiné de manière plus approfondie et détaillée dans le cadre de nos efforts pour parachever l'Agenda pour le développement, ce qui sera fait sans aucun doute dans les prochains mois. La délégation autrichienne appuie l'idée de créer un groupe de travail à cette fin. Les recommandations ayant été présentées il y a quelques jours seulement, nous nous contenterons, pour l'heure, de revenir sur certaines questions importantes.

Le rapport et les recommandations prennent acte de la priorité que l'ensemble du système des Nations Unies donne à la notion de développement. Il importe que tous les États Membres reconnaissent cette priorité si nous voulons trouver une base commune pour nos activités futures.

Nous sommes d'accord avec le point de vue du Secrétaire général, selon lequel la paix, l'économie, la protection de l'environnement, la justice sociale et la démocratie constituent une approche globale de toute la dimension du développement.

Le développement économique est essentiel au succès de nos efforts en faveur de la paix, la protection de l'environnement, le bien-être social et la démocratie partout dans le monde. En même temps, toutes ces dimensions sont essentielles au succès des efforts que nous faisons pour parvenir à un développement économique durable, qui place l'être humain au centre de nos préoccupations à mesure que nous nous dirigeons vers une stratégie de développement à long terme, où le secteur et les entreprises privés, ainsi qu'une bonne gestion, joueront un rôle crucial.

L'Autriche se félicite de ce que le Secrétaire général ait clairement insisté sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes comme objectif prioritaire du système des Nations Unies. Le rôle joué par les femmes est un élément central de presque toutes les dimensions du développement. Nous espérons qu'à la prochaine Conférence mondiale de Beijing cette idée — sur laquelle on est tombé d'accord — sera cristallisée dans des promesses d'action fermes. C'est pourquoi nous pensons qu'une recommandation sur l'amélioration de la condition féminine, dans toutes les sociétés, devrait être envisagée dans le cadre de la section A du Chapitre II du rapport où sont énoncées les recommandations, à savoir la section relative aux politiques nationales de développement.

La coopération internationale pour le développement ne peut remplacer la responsabilité primordiale qu'a chaque État de promouvoir ses propres politiques et efforts de

développement. L'Agenda pour le développement qui a été proposé devrait reconnaître que le développement est un processus spécifique à chaque pays. La communauté internationale ne peut qu'aider un État donné dans ses efforts de développement. Elle doit apporter son aide là où on en a besoin et lorsque faire se peut. L'Autriche reconnaît le potentiel qu'une coopération internationale en faveur du développement basée sur le principe du partenariat représente.

Le manque de ressources, aux niveaux national et international, oblige à fixer des priorités. Les ressources doivent être utilisées de façon qu'avec les moyens limités dont on dispose on puisse obtenir les meilleurs résultats possibles et répondre aux nécessités les plus pressantes.

Récemment, plusieurs pays ont dû faire face à de nouveaux problèmes économiques et sociaux alors qu'ils s'efforçaient d'adapter leurs systèmes économiques aux normes de l'économie de marché. Avec l'appui de la communauté internationale, l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale doit être facilitée. La recommandation qu'a faite le Secrétaire général à cet égard demande des ressources supplémentaires, appel que nous appuyons. L'Autriche a aidé des pays dont l'économie est en transition, tout en maintenant parallèlement au même niveau sa coopération avec les pays en développement. En outre, les flux à destination des pays en développement signalés l'an dernier ont augmenté en termes réels.

Certains, ici comme dans d'autres instances, se sont dit préoccupés du fait que l'Organisation des Nations Unies pourrait ne pas être en mesure de répondre de manière adéquate aux nouvelles dimensions mondiales que revêtent les questions du développement. Nous pensons que l'Organisation doit assumer ces tâches en interaction étroite avec tous les organes et institutions du système des Nations Unies. Les institutions de Bretton Woods et la future Organisation mondiale du commerce sont des acteurs de premier plan dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. L'Autriche appuie l'idée que cette coopération, fondée sur la reconnaissance de l'identité respective et du mandat spécifique de chaque organisation, devrait être complémentaire et éviter une concurrence inutile.

Les conférences internationales qui se sont tenues récemment à Rio sur l'environnement et le développement, à la Barbade sur le développement durable des petits États insulaires en développement, à Vienne sur les droits de l'homme, et dernièrement au Caire sur la population et le développement, ont contribué à mettre au point un concept global du développement. À cet égard, l'Autriche souscrit

pleinement à la proposition faite au paragraphe 35 des recommandations du Secrétaire général, à savoir qu'il conviendrait d'élaborer un cadre commun de suivi des grandes conférences des Nations Unies, passées et à venir, et que les objectifs adoptés par les conférences et sommets internationaux devraient être synthétisés et dotés d'un calendrier d'exécution raisonnable.

La délégation autrichienne tiendra compte de cette proposition lorsque nous discuterons du suivi des deux prochaines conférences importantes : le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence sur les femmes.

En ce qui concerne le rôle envisagé pour le Conseil économique et social au paragraphe 45 des recommandations, nous croyons comprendre que la résolution 48/162 créait exactement ce genre de relation entre le Conseil économique et social en tant qu'entité directrice exerçant une fonction unificatrice et les conseils exécutifs des fonds et programmes opérationnels. Nous partageons l'espoir du Secrétaire général de voir le Conseil assumer sa fonction de direction de façon plus efficace que jamais.

L'Organisation des Nations Unies constitue un forum unique permettant de sensibiliser davantage l'opinion publique, de fournir des informations, de définir l'ordre du jour international du développement et de créer le consensus nécessaire à l'action. L'Autriche a signalé à maintes occasions que, selon elle, l'Organisation des Nations Unies ne réalise pas pleinement son potentiel en matière de transmission des informations essentielles requises pour la prise de décisions, dans la mesure où ses données et analyses sont souvent fragmentaires, présentées sous différentes formes, et compartimentées dans une multitude de rapports qui se font concurrence.

Dans le contexte du processus de restructuration et de revitalisation, l'Autriche avait déjà proposé, en 1992, de créer un système de rapports intégrés dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Un tel système de rapports intégrés pourrait trouver son aboutissement dans un rapport faisant l'état de la situation en matière de développement dans le monde et suggérant des options claires pour l'établissement de priorités politiques générales en matière de développement. Un rapport de ce genre constituerait également un outil précieux au service d'un développement préventif, notion proposée par le Secrétaire général et qui mérite tout notre appui.

**M. Edwards** (Îles Marshall) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, d'emblée, de remercier le

Secrétaire général de son rapport sur un Agenda pour le développement publié sous la cote A/49/665. Je voudrais faire quelques remarques qui, de l'avis de ma délégation, sont pertinentes pour notre discussion sur ce rapport.

Je voudrais également m'associer à la déclaration faite, au nom du Groupe des 77, par son président. Nous lui sommes tout particulièrement reconnaissants de ses remarques concernant la prédominance des dépenses internationales consacrées au maintien de la paix. Ce déséquilibre devrait être traité de façon adéquate, et ces discussions devraient nous mettre sur le droit chemin.

*M. Mwaungulu (Malawi), Vice-Président, assume la présidence.*

Le Secrétaire général a identifié de façon très précise ce qu'il a appelé les cinq piliers du développement : la paix, la croissance économique, l'environnement, la justice sociale et la démocratie. Il est important de noter qu'aucun de ces cinq aspects n'est abordé séparément, car ils sont tous nécessaires au développement. Le Secrétaire général signale également de nombreux échecs dans les efforts de développement. Ils peuvent découler du système des Nations Unies ou avoir d'autres origines. Il fait également un certain nombre d'observations importantes dans la première partie du rapport. Il nous rappelle les grands défis du développement qui nous attendent, et nous lui en sommes reconnaissants. Ses recommandations quant à la manière de mener l'action au sein du système des Nations Unies ne sont pas entièrement satisfaisantes. Elles ne feraient guère qu'intensifier le caractère polémique qu'ont nos délibérations ici. Or sur le plan pratique, nous n'avons pas grand-chose à gagner à une extension des débats. Ce dont nous avons besoin, c'est de mesures concrètes permettant d'améliorer notre accès aux fonds en faveur du développement. Il n'y a pas réelle nécessité de discuter du concept du développement.

Les Îles Marshall connaissent bien leurs besoins en matière de développement. À notre avis, nous répondons à bon nombre des principes de base consacrés par les cinq piliers. Nous avons également identifié les moyens par lesquels nous pouvons parvenir au développement dans un certain nombre de domaines. Des projets ont été planifiés et programmés par tous les ministères. Par exemple, l'Autorité de protection de l'environnement, qui dépend du ministère de la santé et de l'environnement, a établi une stratégie nationale de la gestion de l'environnement intersectorielle. Elle comporte un certain nombre de recommandations et de projets dont profiterait le peuple des Îles Marshall et qui stimulerait la croissance économique en améliorant les

secteurs sous-développés. Toutefois, la plupart de ces projets attendent toujours d'être mis en oeuvre, tout simplement faute de financement suffisant pour les faire démarrer.

Le Gouvernement des Îles Marshall s'intéresse de très près à la coopération et à l'intégration économique régionale, et nous estimons que cette question a été bien traitée par le Secrétaire général. La coopération internationale pour le développement n'est pas une option, mais un impératif pour la paix et la stabilité mondiales. Toutefois, nous devons signaler que la coopération régionale ne sera pas possible sans un démarrage de toutes les économies du Pacifique.

Pour ce faire, nous disposons désormais du cadre fourni par le Programme d'action de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. À cet égard, nous serions heureux que s'accroisse la coopération technique entre les pays en développement. Comme l'Union européenne l'a souligné, une disparité croissante existe entre les pays en développement, et nous saurions gré de l'aide que pourraient nous apporter les membres plus nantis de notre Groupe des 77.

Une des principales critiques concernant les efforts qui, au fil des ans, ont été déployés en faveur du développement est qu'ils ont créé de nombreux projets superflus. Ma délégation en est bien consciente. Nous sommes préoccupés par un tel gaspillage de ressources qui, parfois, a été approuvé tant par les donateurs que par les bénéficiaires. Nous nous intéressons à la question de la transparence dans la planification des projets de développement. Les projets que nous souhaiterions, aux Îles Marshall, sont relativement peu coûteux et ont été planifiés en coopération et en consultation étroite avec toutes les parties intéressées, et notamment la population locale, qui, à notre avis, devrait participer dès le début à ces initiatives. Nous n'avons jamais accepté un projet de développement simplement parce qu'il était recommandé par des gens de l'extérieur.

S'agissant de la question de la dette, nous avons, bien entendu, beaucoup de sympathie à l'égard des pays dont la dette a atteint des propositions démesurées sous un régime despotique. Il est honteux qu'aient été dissipées tant de richesses, argent qui aurait pu aider considérablement les populations concernées. Mais que se passera-t-il si cette dette est annulée, au moins pour l'Afrique et les pays les moins avancés du monde? Qu'en sera-t-il des pays qui ont réussi à éviter une telle situation? Est-ce que ces pays seront marginalisés simplement parce qu'ils ont bien administré

leurs affaires? Ne faudrait-il pas devenir plus responsables lorsque sont discutées ces questions d'emprunt?

Le Groupe des 77 est très préoccupé par les conditions entourant l'aide au développement, et mon gouvernement partage cette préoccupation. Mais nous devons tenir compte de certains faits concernant la responsabilité d'une bonne conduite des affaires. Si vous n'avez pas une maison en ordre, vous pouvez emprunter de l'argent pour la nettoyer; mais vous ne devriez pas emprunter de l'argent pour vous acheter une arme ou pour vous offrir un dîner somptueux. Nous partageons l'opinion exprimée par le Honduras que les dépenses militaires nuisent aux efforts de développement.

Le coût social parfois élevé de l'ajustement structurel qui existe dans certains pays est une question qui nous préoccupe vivement. Nous sommes désormais convaincus de la nécessité de certains programmes. On peut s'attendre à ce qu'ils agissent lentement; mais ils peuvent aussi n'avoir aucun effet si les gens au pouvoir ne se sentent pas tenus de répondre aux intérêts de la population. Nous aurions tout à gagner si nous tenions compte des suggestions faites par M. Lee Kuan Yew, de Singapour, et avions pour objectifs : un gouvernement honnête; une fonction publique efficace et bien rémunérée; une planification familiale; le pragmatisme, et non pas le dogmatisme, en sciences économiques; la liberté pour les étrangers et les entrepreneurs locaux de s'occuper de leurs affaires; l'éducation universelle; des résultats, et non pas une simple attitude de rectitude politique; et le maintien de la solidarité nationale et de la cohésion sociale.

Pour assurer leur développement durable, les pays en développement ont à relever des défis qui exigent, d'une part, qu'ils se penchent honnêtement sur leur situation, et, d'autre part, qu'ils reçoivent une assistance financière. Seuls les gouvernements nationaux peuvent fixer les objectifs, mais ils ne peuvent réussir sans l'aide de la communauté internationale. À cet égard, une conférence des Nations Unies pourrait assurément jouer un rôle dans le financement du développement, à condition qu'une telle conférence contribue à renforcer le système des Nations Unies dans le domaine économique. Nous avons déjà atteint un consensus sur la voie à suivre lors de nombreuses conférences. Bien entendu, il faut assurer la cohésion de ces efforts, mais ce dont nous avons réellement besoin, c'est d'actes et non plus de paroles.

**M. Abu Odeh** (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : Je suis heureux de prendre la parole au nom de ma délégation sur le point 92 de l'ordre du jour, un Agenda pour le développement. Je voudrais d'abord remercier sincèrement

le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, de son rapport complémentaire à l'Agenda pour le développement, qui a été récemment publié.

Il est indéniable que le développement mondial, du fait de son caractère urgent et de son étendue, est l'une des responsabilités les plus importantes et les plus lourdes de conséquences de notre époque. Il en est ainsi pour de nombreuses raisons que nous connaissons tous, dont la plus importante est l'amélioration du niveau de vie de l'être humain, qui en est l'axe et l'objectif. Le fait que la Charte des Nations Unies ne fait pas de différence entre le maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'une part, et la réalisation du développement économique et social, d'autre part, renforce le truisme dont nous sommes convaincus et qui guide nos efforts, à savoir qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix.

Je souhaite également remercier l'Ambassadeur Insanally, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, de ses efforts louables en vue d'organiser les Auditions mondiales sur le développement en juin dernier. Celles-ci se sont révélées du plus grand intérêt, d'autant qu'elles ont coïncidé avec la publication de l'Agenda pour le développement.

La délégation de mon pays souhaite réaffirmer l'appui de la Jordanie aux cinq dimensions de l'Agenda pour le développement : la paix, la croissance économique en tant que moteur de la prospérité, l'environnement, la justice sociale et la démocratie. Si, pour traiter des questions du développement, nous adoptons une approche conceptuelle, une politique et des programmes à l'exemple de ces dimensions, nous sommes sûrs de garantir une vie meilleure à l'individu. Et l'objectif est d'améliorer la condition humaine par l'élimination de la pauvreté, de la faim, de la maladie, de l'ignorance et du chômage. Nonobstant notre conviction, le spectre de la pauvreté continue, hélas, de hanter notre monde, et plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans des conditions extrêmes et souffrent des effets horribles de la pauvreté.

Nous avons tous pour slogan le renforcement et la coordination de la coopération internationale pour le développement et cherchons à le traduire par des mesures concrètes. De fait, le slogan est devenu monnaie courante.

Ce faisant, nous avons pu identifier les problèmes et les obstacles qui constituent la pierre d'achoppement aux efforts de développement internationaux. Lorsque nous traitons des problèmes de l'endettement extérieur, du com-

merce, de l'investissement, des flux de capitaux et de l'accès à la technologie, nous abordons en fait les fondements mêmes du développement. Ceci nécessite une véritable coopération entre le Nord et le Sud, dont l'instauration exige, en premier lieu, de procéder à une remise en ordre au plan national. Pour ce faire, nous devons garder à l'esprit les faits suivants : la fin de la guerre froide et l'amoindrissement des risques de guerre ont rendu possible ou, plutôt, ont conféré à chaque État la responsabilité de redéfinir ses priorités pour qu'elles soient conformes à ses besoins réels, à la lumière des changements profonds et rapides qui surviennent dans le monde. Le moment est venu pour que les pays délaissent l'armement pour se concentrer sur le développement. À cet égard, l'utilisation adéquate des ressources disponibles doit occuper maintenant une place de choix dans l'ordre de priorités des États. La création d'une culture du développement est vitale et essentielle à tout partenariat solide entre l'État et la société. Un tel partenariat peut se matérialiser grâce aux efforts des autorités, des organisations non gouvernementales, des médias et des intellectuels dans leur ensemble, car il est devenu inévitable d'associer les citoyens au processus de développement. Par ailleurs, il est certain que l'encouragement à la privatisation et la promotion du secteur privé sont des préalables importants pour donner un élan au processus de développement et, par conséquent, procéder à une remise en ordre au plan national.

Ceci fait, la coopération Nord-Sud exige, en second lieu, que nous favorisions le dialogue et la coopération entre les pays du Sud. En effet, la concentration exclusive sur les rapports Nord-Sud sans réactivation ni institutionnalisation de la coopération entre les pays du Sud eux-mêmes compliquerait le processus de développement. La Jordanie a récemment signé un accord sur l'établissement du Centre du Sud, avec l'espérance que ce centre deviendra le mécanisme qui rendra possible un renforcement de la coopération dans le domaine du développement et l'unification des objectifs aux fins de coordination non seulement entre les pays du Sud, mais aussi entre le Sud et le Nord. À ce sujet, j'aimerais souligner que le traité de paix jordano-israélien qui vient d'être signé pourrait, s'il est couronné de succès, servir de modèle à la coopération et au partenariat régionaux, et ce quand bien même les niveaux de développement diffèrent entre les deux pays. Les deux parties ont signé un accord sur des questions diverses qui exigent une coopération véritable en vue d'atteindre des objectifs mutuellement avantageux. Cet accord porte sur divers domaines de coopération, comme les ressources aquifères, l'énergie, l'environnement et le commerce. L'accord est intervenu après une période de guerre qui a longtemps affligé la région et a eu une incidence négative sur le développement. L'idée d'éta-

blir dans la région une banque pour le développement est digne d'être retenue. Le gouvernement de mon pays espère qu'une telle institution se matérialisera et deviendra le mécanisme grâce auquel s'instaurera un partenariat régional. La conférence de Casablanca, au Maroc, a ouvert la voie à une coopération régionale beaucoup plus ample, qui aura une incidence positive notable au plan international.

À ce sujet, il faut prendre note de la question des flux d'aide orientés du Nord vers le Sud et, en particulier, de l'aide publique au développement. Nous vivons actuellement dans un monde qui n'est plus celui de la période de la guerre froide. Le partenariat international et la mondialisation sont les deux voies principales qui mènent vers un monde meilleur caractérisé par un développement durable. La période de la guerre froide a vu dominer le principe selon lequel l'aide aux pays du Sud était une question d'ordre strictement politique. Une telle vision des choses doit changer et être remplacée par la conviction que l'aide aux pays du Sud est un investissement dans le développement et la paix. L'investissement dans le partenariat international constitue une action à double sens qui est bénéfique pour tous. Bien que nous soyons pleinement conscients, en Jordanie, que le Nord connaît sa part de problèmes économiques, nous appelons tout de même les pays du Nord à adopter une attitude plus positive envers l'aide aux pays du Sud.

À ce sujet, il est important d'aider les pays les moins avancés afin de pouvoir les intégrer au partenariat international. Les pays en développement qui s'efforcent sérieusement d'instaurer un développement durable supportent un lourd fardeau dans leurs tentatives de parvenir à court terme à un équilibre de la balance commerciale et, plus souvent qu'autrement, cela fait obstacle à leur progrès vers le développement durable.

Mon pays a suggéré à maintes reprises que l'Agenda pour le développement comprenne un programme d'encouragement aux pays en développement qui les compenserait par des gains à long terme des souffrances qu'ils endurent à court terme. La proposition suppose l'adoption de critères objectifs en vertu desquels les réalisations des pays s'efforçant d'instaurer un développement durable pourraient être évaluées. De tels critères comprennent le respect des droits de l'homme et le développement des êtres humains, ainsi que les rapports du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sur la mise en oeuvre des programmes de restructuration et de réforme structurelle. On pourrait également avoir recours à des critères pour évaluer les programmes écologiques et autres. Les pays ayant fait la

preuve de leur aptitude à satisfaire à ces critères dans les limites de leurs capacités devraient recevoir aide et soutien.

Le problème de l'endettement demeure encore un obstacle important aux efforts que déploient les pays dans le domaine des investissements et de la création d'emplois. La réduction de la dette aurait une incidence positive à cet égard et constituerait un progrès important. À cette occasion, mon pays aimerait remercier les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni pour l'aide qu'ils ont accordée à la Jordanie dans ce domaine.

Un système de mesures incitatives internationales contribuerait à libéraliser les économies et le commerce mondial et, partant, à favoriser le secteur privé et à réduire le rôle de l'État. Il s'agit là d'une tâche considérable mettant à contribution d'importantes responsabilités. Les pays qui déploient des efforts en ce sens le font dans le but d'amoindrir les contraintes découlant du remboursement de la dette ou d'obtenir une aide extérieure. Par conséquent, il est important d'établir les mécanismes appropriés pour amener ces pays à demeurer sur cette voie et pour les aider en remplaçant ces pressions par un système de mesures incitatives plus avantageux.

Pour terminer, j'aimerais renvoyer au dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU, où il affirme que :

«Ce sont les peuples, au nom desquels nous agissons tous, qui sont les véritables gardiens de la nouvelle conception du développement qui est en train de prendre corps. C'est pour eux que nous devons essayer d'élaborer un nouveau cadre de coopération pour le développement et la revitalisation du système des Nations Unies.» (A/49/665, par. 92)

**M. Batu** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'on me permette de m'associer aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général pour son rapport sur les recommandations en faveur d'un agenda pour le développement (A/49/665), qui forme le suivi d'un rapport antérieur, et pour les Auditions mondiales sur le développement.

Trop longtemps le rôle de l'ONU dans les domaines économique et social a été marginalisé et réduit de plus en plus à la portion congrue. L'apparition de nouveaux conflits a obligé l'ONU à mettre un accent accru sur les questions liées à la sécurité et au maintien de la paix, ce qui a donné l'impression erronée que les questions économiques et sociales n'avaient plus la priorité absolue à son ordre du jour. Avec la fin de la guerre froide et l'émergence d'un

esprit constructif sur la scène internationale, nous croyons que l'ONU a toute latitude pour regagner le terrain perdu et replacer les questions économiques et sociales à la place qu'elles méritent dans son ordre de priorités.

La fin des conflits idéologiques a également mis un terme à la compartmentation d'éléments majeurs tels que les questions politiques, de sécurité et sociales. Il est maintenant presque toujours reconnu que la sécurité ne peut pas être examinée uniquement en termes politiques et militaires, et que la paix et la prospérité sont indivisibles. Dans ce contexte, nous nous félicitons des initiatives prises pour revitaliser le rôle des Nations Unies dans les activités de développement.

Nous avons soigneusement étudié les recommandations présentées dans le rapport que ma délégation approuve et appuie. Le caractère concis et complet du rapport sera un atout précieux pour la communauté internationale. Il faut reconnaître que la paix et la croissance économique sont les bases mêmes sur lesquelles peuvent s'épanouir les trois dimensions restantes, à savoir la protection de l'environnement, la justice sociale et la démocratie. Et, à leur tour, celles-ci peuvent nourrir la paix et la croissance économique d'une manière durable.

Il est évident que le développement se déroule sur une scène internationale avec la participation de nombreux acteurs. Cependant, chaque État et gouvernement doit fixer ses propres priorités et doit porter la responsabilité première de son développement. Aucune nation ne peut attendre des autres qu'ils s'acquittent de ses fonctions en son nom. Il convient ici de souligner que le partenariat des acteurs qui sont des non-États dans une société civile, tels que le secteur privé, les organisations communautaires et les mouvements populaires, revêt une importance croissante. Ce n'est que grâce à ces acteurs que l'on peut s'occuper de la grande majorité de la population et que des projets de développement peuvent être mis sur pied, planifiés et exécutés. Dans ce contexte, la dimension de la démocratie joue un rôle crucial.

L'importance et l'impact d'un environnement international favorable ne sauraient être trop soulignés. Le cercle vicieux de la pauvreté, de la surpopulation, du manque de ressources humaines et naturelles, de la dégradation de l'environnement et de la dette, dans lesquels les pays les moins développés notamment ont été pris au piège, doit être brisé.

La Turquie, pour sa part, malgré les pénibles politiques d'ajustement économique qui y sont en cours, est à l'origine

de divers projets régionaux et internationaux de coopération économique et technique auxquels elle a participé à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies pour aider les pays en transition et les pays les moins développés.

Il est de plus en plus reconnu qu'une approche intégrée et multidisciplinaire est nécessaire pour mettre en œuvre concrètement les recommandations et les objectifs du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio, de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a eu lieu au Caire, du prochain Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra à Copenhague, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra à Beijing, et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui se tiendra à Istanbul.

Nous approuvons l'initiative prise en faveur d'une coopération plus large et plus approfondie entre les organismes spécialisés et les institutions de Bretton Woods. L'ONU — compte tenu de sa capacité à sensibiliser la conscience publique, à fournir de l'information, à définir l'ordre du jour du développement international et à édifier un consensus, ainsi que sa neutralité, son réseau mondial inégalable de commissions régionales et de bureaux sur le terrain et sa très grande capacité de réalisation, — a une position et une force uniques parmi les forums internationaux. Cependant, il faut veiller à ce que rien ne vienne nuire à sa neutralité et à son efficacité. Il est trop facile de politiser les questions de développement; ce faisant, nous risquerions de revenir au point de départ de cet exercice.

Mon pays a montré son vif intérêt et sa volonté de participer à l'effort visant à renforcer l'ONU dans les domaines économique et social, en augmentant sa contribution aux activités de développement de 20 % à la dernière conférence d'annonce de contributions. Nous attendons avec intérêt le résultat positif des débats sur ce point de l'ordre du jour.

**M. Abibi (Congo)** : En prenant la parole dans le cadre du débat consacré à l'examen de l'«Agenda pour le développement», je voudrais, comme de nombreux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, rendre un hommage mérité au Secrétaire général de notre Organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la qualité du rapport qu'il vient de mettre à notre disposition.

La délégation de la République du Congo est également solidaire de l'importante déclaration faite, au début de ce débat, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par

mon collègue et ami, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette brève intervention, j'entends essentiellement appuyer certains éléments qu'il a exposés.

Le document A/49/665, portant sur les recommandations, en complétant harmonieusement celui publié en mai dernier, constitue par les propositions qu'il contient une avancée incontestable dans le processus, nécessairement laborieux, de mise au point d'un Agenda pour le développement. Ma délégation note avec satisfaction qu'un certain nombre d'acquis jalonnent déjà la longue route empruntée depuis 1992. Il est particulièrement encourageant que le développement soit aujourd'hui reconnu de façon unanime comme la tâche première de notre temps, qui exige une action urgente, déterminante et concertée de la part de l'ensemble de la communauté internationale.

Nous saluons aussi le consensus qui s'esquisse de plus en plus, pour considérer le développement dans ses multiples dimensions : ainsi la croissance économique, tout en étant la condition *sine qua non* du développement, ne doit pas constituer une fin en soi mais s'affirmer comme un moyen puissant pour améliorer le bien-être de l'humanité, éliminer la faim, la maladie, l'ignorance et engendrer des emplois pour tous. Une telle approche nous fait naturellement obligation de repenser la coopération internationale pour le développement, afin de lui insuffler un contenu et un dynamisme à la hauteur des enjeux de l'heure, en la débarrassant de toutes les scories résultant d'une époque révolue.

Il est essentiel que tous les partenaires, pauvres ou riches, se persuadent de l'une des conclusions essentielles des Auditions mondiales publiques à savoir :

«qu'une croissance soutenue dans les régions développées du monde n'est possible que si le niveau de vie monte également dans les régions en développement.» (A/49/320, annexe, par. 18)

Autrement dit, une bonne approche de la coopération internationale pour le développement, présente un grand intérêt, à la fois pour les pays pauvres et pour les pays riches. Il revient au système des Nations Unies de promouvoir une telle vision de la coopération internationale pour le développement.

Nous partageons le point de vue du Secrétaire général de notre Organisation, quand il souligne le rôle majeur que

doivent jouer les Nations Unies pour ce qui est tant de définir les politiques que de mener les opérations.

À ce stade d'élaboration de l'Agenda, les différents domaines sur lesquels il convient d'agir sont pour l'essentiel correctement identifiés, qu'il s'agisse du commerce, de la gestion de la dette, de l'investissement direct, des courants des capitaux, de l'accès aux technologies, de la coopération sous-régionale ou régionale etc.

Ma délégation se félicite du fait que l'Afrique, continent sinistre, occupe un rang de priorité dans les recommandations du Secrétaire général, et elle apprécie hautement l'orientation générale du document, laquelle prolonge l'analyse approfondie des situations économiques, telles qu'elles existent aujourd'hui, par une recherche de solutions audacieuses aux problèmes identifiés. C'est le cas du financement, pour lequel le Secrétaire général suggère la convocation d'une Conférence internationale pour le financement du développement; c'est le cas de la gestion de la dette, où il envisage notamment la suppression pure et simple des dettes des pays les plus pauvres. Ces initiatives ont tout notre appui.

Tout en prenant en compte les nombreuses propositions concrètes formulées dans les recommandations qui nous sont soumises, ma délégation estime que le débat sur cette importante question doit se poursuivre dans un cadre approprié, pour la mise au point d'un document qui pourrait être adopté solennellement à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU.

Dans une telle approche, les différents accords déjà obtenus sur les questions de développement devraient être pris en compte et servir de base à notre réflexion commune, pour ouvrir de nouvelles perspectives en vue d'un Agenda pour le développement qui constitue véritablement un engagement ferme de la communauté internationale, afin de modifier de façon résolue la situation de déséquilibre entre pays développés et pays en développement qui caractérise actuellement l'économie mondiale.

Ma délégation pense, comme cela a été proposé, qu'un groupe de travail de l'Assemblée générale à composition non limitée constitue le cadre intergouvernemental approprié pour approfondir la réflexion sur cette importante question et engager les négociations sur les aspects encore en suspens, dans la recherche méthodique d'un consensus historique sur le développement, appelé à servir de fondement à l'action de l'ONU dans le domaine économique au lendemain de la célébration de son cinquantième anniversaire.

**M. Jilani** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé «Agenda pour le développement».

Les Auditions mondiales sur le développement, qui ont eu lieu au début de cette année, et le débat de haut niveau du Conseil économique et social nous ont aidés à faire avancer le processus lancé il y a deux ans vers la conclusion de l'agenda. Les discussions qui ont commencé après l'adoption de la résolution 47/181 de l'Assemblée générale ont mis en place les éléments nécessaires à l'élaboration d'un Agenda des Nations Unies pour le développement qui tient compte des réalités actuelles. Au moment où l'ONU s'apprête à entrer dans la cinquantième année de sa création, il convient que l'Assemblée générale examine le rôle de l'Organisation dans le domaine du développement. Les exigences soumises au système des Nations Unies ne cessent de se multiplier, atteignant dans certains cas des proportions irréalistes, sans aucune augmentation correspondante des ressources. Il est essentiel que, se fondant sur les dispositions de la Charte, les Nations Unies établissent des priorités et fassent la synthèse de leur rôle en matière de développement.

Au départ, la vision des Nations Unies était de mettre le monde à l'abri de la guerre et d'assurer son bien-être économique et social. Au Chapitre IX de la Charte, il est stipulé que :

«En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales...

Les Membres s'engagent ... à agir, tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation.» (Art. 55 et 56)

pour favoriser :

«le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social.» (Art. 55)

En complétant l'Agenda pour la paix, l'agenda des Nations Unies pour le développement devrait donc traiter du problème de l'insécurité résultant, entre autres, d'une pauvreté chronique. L'agenda constituera un cadre de politique générale intégrant le développement socio-économique, introduisant du même coup un sentiment de sécurité grâce au développement.

L'économie mondiale se trouve une fois encore à un tournant capital. Les structures de Bretton Woods, édifiées après la seconde guerre mondiale, ont indubitablement contribué de manière importante à la croissance considérable de l'économie mondiale. Mais la prospérité économique s'est répandue de façon inégale et inéquitable. L'économie mondiale est dominée par les grandes puissances industrialisées. Leurs décisions fiscales, commerciales et politiques ainsi que leur interaction ont eu un effet considérable sur les succès et les échecs politiques des pays en développement. Le fossé entre pays développés et pays en développement a continué de se creuser.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que la croissance économique n'est pas un choix mais un impératif. En l'absence de croissance, il ne saurait y avoir de développement véritable. Le progrès social et la réduction de la pauvreté sont impossibles à long terme en l'absence de croissance économique. Le fait que les chiffres de la croissance économique ont tendance à augmenter est encourageant. C'est sur les pays en développement que l'effet de la longue récession de ces dernières années s'est fait le plus durement sentir. Cette récession a également gravement touché les économies les plus faibles et les plus vulnérables, entraînant la stagnation des prix de leurs produits de base, une aggravation du fardeau de la dette et un financement inadéquat du développement, auxquels sont venues s'ajouter des catastrophes naturelles et anthropiques. En tentant de définir le concept du développement, l'agenda pour le développement doit souligner l'importance critique de la croissance dans toute stratégie de développement.

Depuis 1945, le développement des pays en développement a été encouragé sur la base d'engagements explicites et implicites de la part du monde industrialisé, exprimés dans divers documents et déclarations politiques, y compris les Stratégies du développement international. Le développement devait être promu grâce à trois instruments essentiels : l'accès au financement; l'accès aux marchés; et le transfert des techniques et des compétences nécessaires au développement, à mesure que l'économie mondiale atteint une efficacité et une productivité plus grandes sur la base d'avantages économiques comparés.

Le concept n'a toutefois jamais été appliqué sous sa forme originale. L'accès aux marchés, le financement et les connaissances techniques ont toujours été inégaux. Un examen des tendances des courants financiers au cours des quatre dernières décennies révèle l'asymétrie de la répartition des ressources d'investissement dans le monde. De même, l'accès au commerce a toujours été extrêmement inégal pour les pays en développement.

Un système commercial international équitable et ouvert est une base idéale pour des activités de développement. L'achèvement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, qui ont conduit à l'élaboration de règles visant à garantir un commerce international libre et équitable, est un développement positif. Bien que cela puisse renforcer la capacité des plus petits pays à résister aux mesures commerciales unilatérales et discriminatoires, telles que les contraintes volontaires imposées par les pays développés, nous devons poursuivre nos efforts pour éliminer toutes les mesures protectionnistes.

En même temps, la proposition d'accorder un traitement préférentiel, pendant les périodes de transition, aux États les plus défavorisés s'appuie sur des arguments irrésistibles. Il s'ensuivrait une meilleure coordination des politiques macro-économiques non seulement entre les pays développés mais aussi entre les pays développés et les pays en développement. Des mesures devraient être prises pour remédier aux déséquilibres externes et fiscaux actuels, pour favoriser une croissance durable non inflationniste, pour abaisser les taux d'intérêts et rendre les taux de change plus stables et les marchés plus accessibles.

L'aide publique au développement doit rester une source essentielle d'assistance à des conditions de faveur aux pays en développement, en particulier aux plus pauvres et aux moins développés. Le fait que les programmes d'aide des pays donateurs ont rarement réalisé l'objectif internationalement convenu de leur produit national brut est une source d'inquiétude pour les pays en développement, situation qui est encore aggravée par l'imposition de la part des pays donateurs de conditions injustes. L'Agenda pour le développement doit insister pour que l'aide publique au développement fournit exactement ce que son nom laisse entendre. Des arrangements financiers au plan mondial doivent être élaborés, qui offrent une plus grande équité dans la distribution de la liquidité internationale à tous les pays et améliorent sensiblement le financement du développement, qui est indispensable au développement économique. Il est préoccupant de voir que les engagements financiers pris envers le système de développement des Nations Unies aient systématiquement continué de diminuer. Dans ce contexte, l'Agenda pour le développement doit réclamer des modalités nouvelles et novatrices de financement.

La fin de la guerre froide avait suscité l'espoir que les ressources que libéreraient les réductions des dépenses militaires auraient pour effet d'augmenter l'équilibre budgétaire des pays industriels qui seraient ainsi en mesure de consacrer une partie des bénéfices au développement.

Malheureusement, l'affectation des ressources libérées par la réduction des dépenses militaires aux mesures de développement ne s'est pas avérée. Il est donc important de maximaliser les ressources consacrées au développement en allouant à ce dernier une partie des sommes qui deviendront disponibles à la suite de la réduction des dépenses militaires. Dans ce contexte, ma délégation appuie énergiquement la recommandation du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

Le fardeau du remboursement de la dette a gravement limité la possibilité de réaliser une croissance et un développement accélérés. La recherche d'une solution aux problèmes de la dette des pays en développement devrait être un des aspects importants de l'Agenda pour le développement. Il y a des arguments en faveur d'une annulation totale ou substantielle des dettes des pays les moins développés et à faible revenu.

Il est important que l'Agenda pour le développement améliore les chances qui s'offrent de transférer et d'appliquer la technologie moderne au développement économique et social. Les politiques et les mesures prises à cet égard ne devraient pas s'opposer à la capacité des pays en développement de tirer parti des progrès scientifiques et technologiques. Des méthodes doivent être trouvées pour donner accès à la technologie et faciliter son transfert à des conditions de faveur, en particulier aux pays en développement.

Confrontés à des problèmes fiscaux et monétaires immédiats, la plupart des pays en développement se contentent de mettre en oeuvre des politiques d'ajustement structurel. Ce faisant, ils sapent gravement leur aptitude à poursuivre leurs programmes de développement social et humain et nuisent aux secteurs les plus vulnérables de la population des pays en développement. Il est donc nécessaire d'encourager le développement durable centré sur l'être humain et mettre tout spécialement l'accent sur la promotion d'un développement socio-économique équilibré, le développement humain et le soulagement de la pauvreté. À cet égard, la communauté internationale a reconnu à d'innombrables occasions que l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement devrait recevoir une attention prioritaire dans le développement. Bien que les politiques nationales efficaces soient importantes, un environnement économique international favorable est aussi vital pour le succès des mesures élaborées dans les pays en développement dans le dessein d'éliminer la pauvreté. À cet égard, la communauté internationale et les institutions donatrices doivent mettre en oeuvre des programmes de

coopération technique pour le développement humain sans imposer de conditions et en évitant les pratiques injustes.

Les accords réalisés au Sommet de Rio sont un progrès important vers la reconnaissance du fait que le développement équitable et le développement sans danger pour l'environnement sont des impératifs indissociables. Il est donc très important d'honorer les engagements pris au niveau mondial en vue de satisfaire ces impératifs.

L'Assemblée générale, depuis l'adoption de la résolution 45/264, s'est engagée dans l'examen des mécanismes institutionnels et des organes intergouvernementaux afin de revitaliser le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social. Les décisions prises à la suite de ces processus n'ont cependant pas suffi à instaurer une méthode plus intégrée du développement. Il est clair que ces processus deviennent une fin en soi plutôt que des moyens de parvenir à une plus grande cohérence. Tous les débats sur la résolution 48/162 étaient basés sur le postulat que la restructuration des organes directeurs des fonds et des programmes des Nations Unies conduirait à une stabilité fondamentale des ressources destinées aux activités opérationnelles de développement. Les résultats à cet égard n'ont pas été probants. Les débats sans fin sur la restructuration n'aideront pas à résoudre notre problème. Il faut que les États Membres, aient la volonté nécessaire pour faire en sorte que la mise en oeuvre des décisions prises par eux assure la viabilité et le rôle vital des Nations Unies dans le développement.

Nous aimerais voir les éléments spécifiques suivants figurer dans l'Agenda pour le développement : premièrement, conclusion d'un accord sur un système commercial mondial non discriminatoire; deuxièmement, l'aide publique au développement devrait rester la source essentielle d'aide à des conditions de faveur; troisièmement, des modalités nouvelles et novatrices devraient être élaborées pour les récoltes de fonds; quatrièmement, les programmes d'aide au développement devraient être déterminés par les priorités des pays bénéficiaires et non par les objectifs définis par les donateurs; cinquièmement, les ressources devraient être maximalisées grâce à l'allocation au développement d'une partie des sommes que rendrait disponibles la réduction des dépenses militaires; sixièmement, le problème de l'endettement extérieur des pays en développement devrait être réglé; septièmement, les investissements étrangers directs devraient représenter la part la plus importante des financements externes; huitièmement, les occasions qui s'offrent de transférer l'application de technologies modernes aux fins du développement doivent être mises en valeur; neuvièmement, le développement durable orienté vers les gens doit

être encouragé; et, dixièmelement, les engagements mondiaux pris au Sommet de Rio doivent être honorés.

Pour conclure, nous reconnaissions avec le Secrétaire général que la cinquantième session de l'Assemblée générale offrira l'occasion opportune de lancer l'Agenda pour le développement des Nations Unies. Dans ce contexte, il conviendrait également que la proposition de la délégation brésilienne de convoquer une conférence sur le développement soit examinée à cette prochaine session de l'Assemblée générale.

**M. Abdellah** (Tunisie) : Nous nous félicitons de la parution tant attendue du rapport du Secrétaire général, «Agenda pour le développement». Ce document, on le sait, a été élaboré plus particulièrement à la demande des pays en développement, pays pour lesquels la problématique du développement demeure au centre de leurs préoccupations, pour ne pas dire qu'elle est *leur* préoccupation.

Aussi, apprécions-nous à sa juste valeur l'élaboration de ce document révisé à la lumière des observations et réflexions formulées par le Groupe des 77 dans sa déclaration ministérielle adoptée en juin 1994. Fruit d'une réflexion au plus haut niveau dans le cadre des Auditions mondiales sur le développement, organisées en juin 1994 par le Président de l'Assemblée générale, réexaminé par la suite à la session de fond du Conseil économique et social, l'Agenda que nous examinons aujourd'hui reflète la richesse des apports et la diversité des approches de ceux qui ont contribué à son élaboration.

La multiplicité des apports n'en a pas affecté la valeur puisque l'Agenda demeure centré dans son ensemble sur le développement. J'aimerais, par conséquent, adresser mes vives félicitations au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la qualité du rapport, qui concilie concision et profondeur de la réflexion. Les recommandations incluses dans le document en tant qu'annexe constituent autant d'éléments appréciables qui viennent couronner le travail entrepris et méritent de faire l'objet d'un effort de réflexion et d'enrichissement afin de dégager des mesures pratiques orientées vers l'action, nous permettant ainsi de passer du concept à la conception.

L'Agenda pour le développement, qui constitue le pendant à l'«Agenda pour la paix», contribue au renouveau de la pensée dans le domaine multilatéral au moment où l'ouverture de l'ensemble des pays à l'économie de marché et la consolidation de l'interdépendance sont les principales caractéristiques économiques de cette fin de siècle. La

globalisation et la mondialisation des rapports internationaux ne peuvent qu'accentuer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, pivot des nouvelles relations de par son caractère universel, sa vocation démocratique et sa contribution au développement.

Aussi partageons-nous le point de vue formulé par le Secrétaire général dans la recommandation portant sur la place de l'Organisation, forum à même de forger le consensus, de concevoir des politiques macro-économiques et d'agir en faveur du développement.

Dans ce cadre, une meilleure coopération et un élargissement des activités conjointes des institutions de Bretton Woods et des Nations Unies devraient s'institutionnaliser pour rationaliser leurs contributions au développement des pays en développement. Des initiatives conjointes pourraient s'instaurer pour une meilleure division du travail en ce qui concerne les politiques et les activités afin de promouvoir l'efficacité de l'action aux niveaux économique, social et du développement.

La coopération proposée dans le rapport du Secrétaire général entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, initiative louable, nous paraît cependant restreinte dans la mesure où elle n'embrasse que les domaines suivants : stratégies en vue de réduire la pauvreté; octroi de microcrédits; amélioration de la productivité du secteur des ressources et mise en valeur de l'énergie durable; programmes d'ajustement structurel socialement et écologiquement responsables; renforcement des capacités et amélioration de la gestion du secteur public; promotion du développement comme moyen de prévenir les conflits; consolidation de la paix et reconstruction après les conflits.

Plus d'intérêt, davantage de concertation et une meilleure coordination nous paraissent envisageables dans les trois autres dimensions du développement préconisées par l'agenda, à savoir : l'économie, l'environnement et la justice sociale.

En ce qui concerne les suggestions portant sur la revitalisation du Conseil économique et social, la Tunisie ne peut qu'appuyer toute proposition de nature à renforcer le rôle dévolu à cet organe par la Charte des Nations Unies. Dans ce cadre, la coordination accrue entre le Conseil économique et social et les institutions spécialisées des Nations Unies est d'un apport précieux pour la concrétisation de l'objectif du renforcement de l'action des Nations Unies pour le développement. Dans le même ordre d'idées, la Tunisie tient à souligner son attachement au caractère universel et démocratique des Nations Unies, qui confère à

l'Organisation sa dimension de forum unique et indispensable pour la rencontre des idées, la formation de l'opinion internationale et l'élaboration du consensus nécessaire à la mise en oeuvre et à la concrétisation des accords sur tout cadre de coopération pour le développement et toute conception intégrée dans ce domaine prioritaire.

Dans ce contexte, notre attachement à l'universalité, à la démocratisation et à la transparence accrues de l'Organisation ne peut que nous laisser sceptiques quant à l'utilité de la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général visant la création d'un bureau élargi du Conseil économique et social qui se réunirait entre les sessions pour débattre de questions aussi fondamentales que celles liées au développement. Ce bureau, même élargi, constitue en fait une réduction significative du nombre des États participant au débat alors que nos pays font leur credo de la transparence, de l'universalité et de la démocratisation des organes de l'ONU. Aussi louable soit-elle, la proposition ne nous paraît pas présenter un caractère d'urgence qui militerait en faveur de son adoption dans le cadre de cet agenda.

Tenant compte de l'orientation du rapport du Secrétaire général, du large débat d'idées qu'il a suscité et de la nécessité de voir les objectifs du développement des pays en développement présents dans toute approche d'action à entreprendre, la Tunisie considère que la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement doit avoir pour axe le développement et la croissance des pays en développement.

Pour ce faire, le transfert de technologies, l'investissement extérieur, une solution globale du problème de la dette, y compris le recyclage du montant et du service de la dette dans des projets de codéveloppement, le partenariat entre le Nord et le Sud, enfin la coopération Sud-Sud sont autant de secteurs qui doivent figurer dans tout programme et tout plan d'action qui viendraient concrétiser les objectifs de l'Agenda.

Nous souhaiterions, également, que le programme d'action qui émanera de l'Agenda tienne compte de la dimension commerce et échanges entre les différentes nations. Dans cette perspective, l'entrée en vigueur, dans les mois à venir, de l'accord créant l'Organisation mondiale du commerce devrait fournir l'opportunité d'une étroite coopération entre cette institution et l'Organisation des Nations Unies en vue de contribuer à l'expansion des échanges et des flux commerciaux, ce qui ne manquera pas d'être un facteur positif dans la croissance et le développement des pays en développement. S'agissant plus particulièrement de l'Afrique, j'aimerais me référer aux recommandations des

ministres africains du commerce à l'occasion de leur dernière réunion, tenue à Tunis du 24 au 27 octobre 1994.

La conférence de Tunis, qui a reflété la volonté des dirigeants africains de mettre l'économie de leurs pays au diapason des mutations survenues à l'échelle de l'économie internationale, a été aussi l'occasion de lancer un appel aux pays industrialisés et aux institutions financières internationales afin que soit garantie aux pays africains l'assistance dont ils ont besoin pour la mise en application des accords de Marrakech.

Je voudrais saluer ici l'intérêt renouvelé manifesté par le Secrétaire général, dans son agenda, à la question du développement du continent africain. La prise en considération, dans le rapport, de la résolution du Conseil économique et social sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est une initiative que nous approuvons.

La création d'un groupe d'étude chargé de déterminer les principales initiatives à prendre en faveur de l'Afrique est un pas dans la bonne direction. Nous estimons que le travail à entreprendre doit porter sur des objectifs et des problèmes précis et agir pour la mobilisation de l'appui de la communauté internationale en faveur du développement et du redressement économique de l'Afrique.

Je voudrais enfin souligner qu'un nouvel Agenda pour le développement doit être centré également sur les individus. Le développement économique étant un impératif de premier ordre, il y a lieu, cependant, de tenir compte de l'équilibre et de l'harmonie qui doivent régir tout programme en la matière, en privilégiant tout autant l'éducation, la santé, la protection sociale que l'amélioration du rôle et de la condition de la femme.

Le développement étant étroitement lié à l'amélioration de la qualité de la vie, l'élimination de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme et la garantie de l'emploi pour tous constituent dans cette perspective un objectif fondamental.

À cet égard, la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, au même titre que l'économie et la paix, sont des leviers puissants qui commandent notre devenir tant dans le monde développé que dans celui en développement.

Ces aspects du développement, qui sont à la base même de la durabilité, doivent retenir l'intérêt et constituer des éléments fondamentaux dans toute mise en oeuvre de

l'Agenda pour le développement. Nous estimons, dans ces conditions, que l'Organisation devrait focaliser son action, sur la base des accords conclus lors des grandes assises internationales, sur le rapport étroit entre tous les aspects du développement durable qui n'ont pas fait l'objet de suffisamment d'analyse et de recommandations pour constituer un cadre d'action précis dans l'Agenda.

**M. Gambari** (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation nigériane se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer au débat sur un «Agenda pour le développement», à propos duquel le représentant de l'Algérie a déjà fait une déclaration en sa qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine. Ma délégation appuie pleinement cette déclaration. Nous aimerions toutefois faire quelques observations supplémentaires, en partant d'une perspective nationale.

Rappelant le rapport du Secrétaire général sur l'«Agenda pour la paix», nous sommes d'avis que ses mesures de suivi et ses recommandations sur un «Agenda pour le développement» qui figurent dans le document A/49/665, en date du 11 novembre 1994, sont des plus opportunes. En exprimant nos positions sur un Agenda pour le développement, ma délégation voudrait rendre un hommage particulier au Secrétaire général ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué au succès des Auditions mondiales sur le développement qui ont eu lieu à New York du 6 au 10 juin 1994. Les Auditions mondiales sur le développement ont fait état de préoccupations largement ressenties selon lesquelles le nouveau système commercial international issu de l'Uruguay Round risque de ne pas produire les effets désirés, particulièrement pour de nombreux pays en développement. Dans ce cas, l'Afrique serait sans aucun doute la plus touchée, puisque le continent ne représente que 2 % du commerce mondial et 1,4 % seulement des exportations mondiales. Bien que nous ayons relevé que les négociations d'Uruguay tenues dans le cadre de l'accord commercial multilatéral sont censées procurer des avantages à long terme, nous ne pouvons manquer de rappeler les propos tenus par un économiste britannique bien connu, Lord Marshall, qui aurait dit qu'«au bout du compte, il se pourrait que nous soyons tous morts». Pour nous, par conséquent, un Agenda pour le développement doit chercher à s'attaquer aux problèmes à court terme et à long terme.

En tant que concept, le développement cherche à souligner le principe du droit à l'existence, qui est le droit fondamental de tout être humain. Pour nous, au Nigéria, le développement n'est pas un point de l'ordre du jour soumis à un débat général mais constitue plutôt la base même de notre existence en tant que nation stable, dynamique et

prospère. Nous suggérons donc qu'un Agenda pour le développement soit envisagé comme offrant une nouvelle occasion à la communauté internationale de s'attaquer vigoureusement et complètement au problème clef de la pauvreté endémique et de l'incapacité où se trouvent de nombreuses personnes de subvenir à leurs besoins élémentaires tels que l'alimentation, le logement et l'habillement. Dans ce contexte, les efforts faits pour s'attaquer à la crise du développement, notamment dans les pays en développement, ont, au cours des années, été perçus différemment par les pays industrialisés du Nord, d'une part, et les pays en développement du Sud, d'autre part.

Le Secrétaire général a identifié cinq éléments de base du développement : la paix comme fondement, l'économie comme moteur du progrès, l'environnement comme base de durabilité, la justice comme pilier de la société, et la démocratie comme bon moyen de gouverner. Conformément à notre propre approche nationale, la personne doit être au centre des activités gouvernementales, y compris les objectifs de développement. Pour nous, le développement ne peut pas réellement se produire dans un environnement où ne règnent ni paix ni sécurité. À cet égard, la démocratie, en encourageant la culture de la tolérance et de la diversité, devient un préalable du développement. Néanmoins, les paramètres du processus démocratique doivent être définis de façon évolutionniste mais pragmatique, en tenant pleinement compte des conditions politiques et socio-économiques ainsi que des valeurs d'un peuple. Ils ne peuvent être élaborés à l'extérieur ni imposés à aucun pays par un autre pays ou groupe de pays.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la responsabilité fondamentale d'amener un changement et, partant, de consolider le développement et le progrès entre les peuples incombe aux gouvernements nationaux. Nous sommes également d'avis que cela ne peut se produire que si les gouvernements nationaux assortissent leur vision de développement de la volonté politique nécessaire pour concrétiser cette vision en un engagement global d'améliorer les conditions de vie de la population — de toute la population — en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et de la famille. Pour nous, en Afrique, les défis du développement ont atteint un point critique face aux luttes civiles, aux bas prix des produits de base, au fardeau de plus en plus écrasant de la dette extérieure, à la pauvreté des masses et à la faiblesse de la base industrielle. Cette situation réclame donc la formulation et l'application de politiques nationales crédibles ainsi qu'un développement dans un partenariat mutuellement bénéfique avec les pays industrialisés. À cet égard, un Agenda pour le développement représente pour l'Afrique une occasion importante de

tracer le chemin de la coopération internationale pour le développement pour le reste de la décennie des années 90, voire au-delà.

Dans le contexte des changements rapides et considérables enregistrés sur la scène politique et économique internationale, qui ont placé sous les feux de la coopération internationale des exigences nouvelles et urgentes, la nécessité de disposer d'un Agenda pour le développement est devenue encore plus pressante. À cette fin, la communauté internationale a le devoir de forger un consensus global et d'élaborer une culture durable de développement dans l'esprit des peuples du monde. Étant donné l'interdépendance croissante des nations, un Agenda pour le développement devrait se concentrer sur les voies et moyens de surmonter les obstacles qui empêchent que se dégage au niveau international la volonté politique nécessaire pour un réel partenariat de développement global.

Le Nigéria estime que, pour réaliser les objectifs du développement, le processus de globalisation de l'économie mondiale doit être encouragé. Il nous faut rendre le *modus operandi* de la coopération économique internationale plus efficace et, dans ce contexte, réévaluer le rôle de l'ONU alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de sa fondation. Tout en convenant tous que le principe de base de l'Organisation des Nations Unies, consacré dans sa Charte, reste plus valable que jamais, il existe en même temps un sentiment très répandu parmi les États Membres que le système des Nations Unies doit être effectivement réformé et plus encore démocratisé, faute de quoi nous ne pourrons relever les défis de l'avenir.

À cette fin, le Nigéria estime que des liens plus étroits devraient s'établir entre les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies en vue d'une meilleure coordination, ce qui permettrait aux institutions financières internationales de mieux se concentrer sur les objectifs mondiaux majeurs du développement, tels qu'énoncés dans la Charte de l'ONU. À cet égard, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international doivent rechercher et définir les moyens d'accroître leur coopération avec un Conseil économique et social revitalisé.

Nous souhaitons rappeler que, depuis le Sommet mondial pour les enfants, la communauté internationale a concentré son attention sur l'environnement et le développement durable, à Rio de Janeiro, au Brésil; sur les droits de l'homme, à Vienne, en Autriche; sur le développement durable des petits États insulaires en développement, à la Conférence de Bridgetown, à la Barbade; sur la population

et le développement, à la Conférence qui s'est tenue au Caire, en Égypte.

Ces préoccupations mondiales sont opportunes et très positives. Tâchons cependant que nos paroles s'accompagnent de mesures concrètes. C'est pourquoi, en attendant la tenue l'année prochaine du Sommet mondial pour le développement à Copenhague, au Danemark, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, en Chine, et de la Conférence sur les établissements humains (HABITAT II) en 1996, à Istanbul, en Turquie, nous espérons que la communauté internationale prendra rapidement des mesures pour mettre en oeuvre les décisions et programmes adoptés lors de ces conférences et fournir les ressources financières à cette fin. Nous pensons que si la communauté internationale fait preuve de volonté politique en déployant un effort collectif, elle donnera une impulsion au développement mondial jusqu'en l'an 2000 et même au-delà.

**M. Acharya** (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : Cinquante ans d'expérience en matière de paix et de sécurité internationales, de développement, de démocratie et de droits de l'homme démontrent à l'évidence que le développement, en particulier le développement durable, est la clef du bien-être général des peuples de ce monde. Il est désormais clair que sans la croissance et le développement économiques, le règlement de paix le plus achevé ne peut être au mieux que fragile et risque de menacer la sécurité mondiale. Il est également évident qu'en l'absence d'un développement dans les domaines politique, social et culturel, la démocratie et les droits de l'homme ne peuvent être stimulés. En outre, l'expérience nous a appris que le développement dans les domaines social, politique, culturel et autres dépend de la croissance économique et du développement économique durable d'un pays.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur un «Agenda pour le développement» (A/49/665), ainsi que son précédent rapport (A/48/935), souligne clairement les efforts qu'il a déployés pour élaborer cet Agenda. Ma délégation se félicite des rapports du Secrétaire général, qui ont permis de mettre en relief plusieurs domaines extrêmement importants qui méritent notre attention. Le résumé par le Secrétaire général de recommandations générales pour des mesures de suivi méritent une attention particulière de la part de la communauté internationale : premièrement, la nécessité pour les Gouvernements, les institutions intergouvernementales et l'ONU de réexaminer leurs priorités en vue d'accorder l'attention et l'appui nécessaires au développement; deuxièmement, l'élimination de la pauvreté en tant qu'objectif du développement; troisièmement, la nécessité d'éta-

blir un nouveau cadre de coopération internationale pour le développement; et, quatrièmement, la nécessité pour l'ONU de jouer un rôle majeur pour ce qui est tant de définir les politiques que de mener les opérations.

Ma délégation estime qu'il est temps pour les États Membres de s'asseoir autour d'une table et de décider du bien-fondé des quatre recommandations précises du Secrétaire général avant de lancer l'Agenda pour le développement. L'une des questions les plus importantes qui se posent à l'Assemblée est de savoir quel rôle elle souhaiterait voir l'ONU jouer dans le domaine du développement et de la coopération internationales. Cette décision aiderait beaucoup à définir les rôles des institutions de Bretton Woods et d'autres acteurs du développement sur les plans régional et international dans le nouveau cadre proposé. Ma délégation ne voit aucun problème en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté en tant qu'objectif du développement, notamment alors que nous débattons de la question du développement, et en particulier des pays en développement.

Si nous nous félicitons de l'importante contribution apportée par le rapport du Secrétaire général, nous lui reconnaissions aussi des lacunes. Lorsque l'on considère que l'objectif du développement est l'élimination de la pauvreté, comment le rapport peut-il passer sous silence les problèmes des pays les moins avancés? Le rapport n'établit pas clairement un ordre du jour concernant l'examen des divers accords et conventions adoptés par consensus par l'ONU dans le nouveau cadre de développement. Ma délégation estime qu'il est absolument nécessaire d'inclure dans l'Agenda pour le développement le résultat des sommets, conventions et conférences passés, actuels et futurs. La mise en oeuvre des programmes d'action arrêtés et des futurs programmes exige clairement le financement de ces activités. À cet égard, nous appuyons pleinement la nécessité de réunir une conférence internationale sur le financement du développement. Les travaux en cours sur le financement des activités opérationnelles de développement pourraient s'avérer très utiles pour cette conférence. À ce propos, ma délégation souhaite déclarer que les dividendes de la paix après la fin de la guerre froide peuvent être une source importante de financement du développement.

L'Agenda pour le développement doit être exhaustif. Il ne peut se concentrer sur quelques domaines et passer sous silence les autres. Il doit tenir compte de tous les aspects liés aux besoins réels des pays en développement. Il doit être précis à l'égard de la politique menée par les institutions, ainsi que des activités opérationnelles et sur le terrain. Il doit aussi être précis s'agissant du financement du développement. Il faudra encore beaucoup de travail avant

d'aboutir à un Agenda pour le développement complet, qui soit acceptable pour les pays développés et les pays en développement. À cet égard, ma délégation souscrit pleinement à l'appel lancé par le Président du Groupe des 77 en vue de la création d'un groupe de travail de haut niveau à composition non limitée.

**M. Mabilangan** (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation des Philippines remercie le Secrétaire général pour ses deux rapports sur un Agenda pour le développement, qui devraient, selon nous, être lus ensemble. Le premier traite des concepts en détail; le second apporte des recommandations concises. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il affirme qu' :

«Il ne saurait y avoir de paix sans développement.»  
(A/48/935, par. 3)

Les rapports du Secrétaire général sont très denses. Il y réaffirme ce que les États Membres ont laborieusement examiné et exprimé durant des années dans des documents consensuels historiques et dans de nombreuses résolutions de la Deuxième et de la Troisième Commissions. Nous avons aussi exprimé notre avis lors de la session du Segment de haut niveau du Conseil économique et social de cette année et lors des Auditions conduites par le Président de l'Assemblée générale. Il reste que nous voudrions insister sur des points qui nous paraissent significatifs.

Tout d'abord, s'agissant du développement humain, nous soutenons fermement qu'il s'agit là d'un droit, vu que l'homme est au cœur du développement. Tout comme chaque personne a droit à la vie, elle a aussi droit à parfaire sa vie : le droit à un développement humain complet. Et une nation étant le prolongement de l'état social de l'homme, elle aussi a droit au développement.

Faute de nous mettre d'accord sur cette base philosophique fondamentale, il nous serait difficile de le faire sur les implications logiques d'un Agenda pour le développement. Le développement signifie l'amélioration de la qualité de la vie des peuples. À la base, les besoins physiques élémentaires d'une personne — la nourriture, la santé, les vêtements et un gîte — doivent être satisfaits. Dans le même temps, ses besoins psychologiques et intellectuels doivent aussi être satisfaits de façon progressive. Cela signifie une enfance à l'abri des tensions, puis des études primaires et peut-être secondaires. S'agissant des facultés physiques et mentales, la volonté de la personne doit être développée pour qu'elle puisse faire ses choix en toute confiance. En dernière analyse, l'être humain est plus épanoui là où il peut exercer sa volonté.

Concernant le développement national, plus les gens seront pleinement épanouis au plan humain, plus leur pays pourra se développer. La responsabilité première pour le développement d'une personne dépend de la personne elle-même. Parallèlement, chaque nation est responsable en premier lieu de son propre développement. Mais au sein d'une communauté de nations, la communauté internationale doit également assumer sa part de responsabilités pour assurer le développement de tous ses éléments.

S'agissant de la coopération internationale, les pays en développement doivent être aidés, en particulier par ceux qui ont atteint un plus haut niveau de développement. Le développement de toutes les nations conduira à un monde plus développé. Les concepts d'action multilatérale et d'intérêt mutuel sont décisifs. Les pays en développement peuvent aider et aider les pays développés. L'interdépendance ne signifie pas une relation à sens unique.

La communauté internationale doit s'efforcer de créer et de maintenir un environnement économique dans lequel les pays en développement ont une chance de se développer et dans lequel le fossé entre pays développés et ceux en développement se réduit progressivement.

Un Agenda correct ayant répondu en premier lieu à la question «Pourquoi?» doit répondre au moins à quatre autres questions essentielles: «Quoi?», «Qui?», «Comment?» et «Quand?».

S'agissant de «Quoi?», les rapports du Secrétaire général se réfèrent à une multitude de points pouvant être traités de la même façon par un Agenda pour le développement. Ils incluent la pauvreté, le commerce, l'agriculture, l'industrialisation, les flux financiers, l'aide officielle au développement et la dette extérieure.

Nous pensons que l'élimination de la pauvreté, en particulier de sa forme extrême, est une question très prioritaire. L'élimination de la pauvreté et les autres questions ont fait l'objet de nombreuses discussions dans le passé. Il n'est plus nécessaire de les redéfinir, mais il pourrait s'avérer nécessaire de vérifier leurs dimensions et de procéder à une analyse encore plus profonde de leur impact, non seulement sur les économies nationales, mais aussi sur la stabilité politique et sociale des nations.

En outre, il est nécessaire de souligner de nouveau les liens entre ces problèmes et de comprendre que leurs causes se trouvent non seulement dans l'insuffisance des pays en développement, mais aussi dans les politiques macro-écono-

miques et les stratégies commerciales des pays développés et des grandes sociétés multinationales.

Les actions nécessaires pour traiter ces questions ont été discutées et approuvées. Des engagements ont été pris. Toute discussion d'un Agenda pour le développement doit éviter la renégociation d'engagements, sauf si cela peut permettre des actions plus radicales et meilleures.

S'agissant de «Qui?», les acteurs concernés par les diverses questions de développement ont été identifiés dans Action 21. Ils comprennent des hommes et des femmes, des jeunes et même des enfants. Un rôle important est supposé être assumé par les gouvernements à tous les niveaux, engagés dans un travail commun démocratique et ouvert à tous; par les institutions financières et chargées de la coopération économique régionales et sous-régionales; par les organisations non gouvernementales; par les institutions financières multilatérales; et par les organisations internationales. L'ONU et ses programmes, fonds et institutions spécialisées sont des acteurs très importants.

Identifier les acteurs individuels est une chose; renforcer la motivation et les efforts de coopération en est une autre. La coordination est encore plus importante pour assurer que les tâches sont réparties correctement sur la base de l'efficacité comparée.

La question «Comment?» est essentielle, vu que si nos discussions se veulent fructueuses, elles doivent être orientées vers des actions, et ces dernières doivent être concrètes, spécifiques et pragmatiques. Elles doivent viser des résultats. Il nous faut tirer des leçons de nos réussites et de nos échecs. Si nous réussissons, nous devons continuer dans la même voie; en cas d'échec, il nous faut trouver une nouvelle approche des problèmes.

En ce qui concerne la question «Quand?», à moins de fixer des échéances, nous avons tendance à faire traîner les choses jusqu'à ce que l'impulsion de nos engagements s'émousse. Il nous faut fixer des échéances pour nous-mêmes — des échéances现实的, souples et pouvant être revues, mais fermes — comme moyen de tester notre sincérité et notre efficacité.

Ces points étant soulignés, j'aimerais aborder un certain nombre de questions qui nous paraissent tout à fait importantes.

La première concerne la note relative à la stratégie du pays. Sachant que chaque pays assume une responsabilité essentielle dans son développement, nous pensons qu'il est

impératif qu'il prépare un plan sur sa vision de l'avenir de son peuple, — un plan ambitieux car devant dépasser le statu quo, mais réaliste aussi car devant tenir compte des ressources disponibles. Une telle note devrait inclure des programmes et des séries de projets pouvant avoir besoin d'être financés par des ressources extérieures. Ces programmes et projets devraient être présentés d'une manière telle que les donateurs potentiels puissent voir clairement comment ils s'intègrent dans la vision stratégique du pays, et comment et jusqu'à quel niveau ils peuvent apporter une aide.

En second lieu, s'agissant de la spécificité du pays, tout comme les pays en développement ont plusieurs problèmes en commun, des pays en développement différents ont des aspirations et des stratégies en matière de développement différentes, en fonction de leurs traits propres. Un Agenda pour le développement devrait reconnaître la spécificité du pays. Bien qu'il doive, par nécessité, travailler sur la base de dénominateurs communs, ses conclusions doivent être souples et applicables dans des milieux de développement différents.

En troisième lieu, s'agissant de la question de la coopération Sud-Sud, les pays développés, malgré leur avance technologique et leur supériorité financière, ne sont pas forcément les mieux à même de fournir une assistance. Dans de nombreux cas, les pays en développement sont mieux placés pour comprendre les aspirations et les problèmes des autres pays en développement, et sont de ce fait plus en mesure de leur fournir une assistance technologique et même un aide financière.

La coopération économique et technique Sud-Sud peut atténuer le fardeau des pays développés, mais elle pourrait ne pas être aussi efficace lorsqu'elle ne peut compter que sur les ressources limitées des pays en développement que lorsqu'elle est complétée et aidée par les pays développés.

Quatrièmement, il y a la question du renforcement des capacités. L'individu est à la fois la finalité et l'instrument de tous les efforts de développement. Quels que soient l'abondance des ressources naturelles d'un pays, l'état d'avancement de ses équipements physiques et la disponibilité des ressources nécessaires, son niveau de développement demeure faible tant que les niveaux de capacité de son peuple demeurent bas. Ce n'est que lorsque les niveaux de capacité s'accroissent et que la confiance en soi est stimulée que les peuples et les nations peuvent compter sur eux-mêmes. Le développement de leur potentialité est un aspect très significatif du renforcement du pouvoir des individus et de la compétitivité sur le plan international, sans parler de

la disponibilité à coopérer et à collaborer dans l'élaboration de la politique macro-économique internationale et des efforts en matière de développement.

C'est dans ce contexte qu'un Agenda pour le développement pourrait traiter correctement des questions de formation scientifique et du transfert de technologie en des termes que les pays en développement pourraient se permettre sans porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle des auteurs.

C'est aussi dans ce contexte que l'agenda pour le développement pourrait s'attaquer à la question des centres d'études avancées et à tous les moyens de nature à développer l'intelligence, les compétences et le potentiel des hommes et des femmes, des enfants et des jeunes partout dans le monde.

Cinquièmement, en ce qui concerne le financement du développement, une initiative internationale pour réaliser le développement dans tous les pays selon un calendrier réaliste exige l'allocation de ressources financières. L'examen du financement du développement, et des engagements à prendre qui s'ensuivent, est donc indispensable.

Sixièmement, la simple croissance économique ne veut pas dire développement. La croissance économique est le moteur du développement, un très important moyen de parvenir au développement. Sans les bienfaits de la stabilité et de la prospérité économiques, un pays et son peuple ne disposent pas des moyens fondamentaux nécessaires à la croissance humaine et sociale. Cette croissance n'est pas gratuite et pour en acquitter le coût une activité économique rentable est nécessaire. En termes globaux, cette croissance économique n'est toutefois pas nécessairement un indicateur de la croissance nationale. Très souvent, dans les pays en développement, les bienfaits de l'effort économique sont l'apanage d'un faible pourcentage de la population. C'est pourquoi les indicateurs traditionnels ne reflètent pas très fidèlement la qualité de vie des peuples. D'autres indicateurs doivent donc être mis au point pour mieux refléter la qualité de vie et le bien-être d'un peuple.

Une croissance économique durable n'est pas de nature à indiquer quel sera le développement futur d'un pays. Souvent, la croissance économique est obtenue aux dépens de l'environnement et de moyens de production, qui se révéleront cruciaux pour les générations futures. La croissance économique, la croissance économique durable notamment, ne doit pas être obtenue aux dépens du développement durable. Le véritable développement ménage et

revigore l'environnement et les ressources humaines d'un pays.

Septièmement, le Secrétaire général parle de développement «préventif» et de développement «curatif». Nous comprenons ce qu'il veut dire, même si les termes choisis ne sonnent pas très bien à nos oreilles.

Pour nous il existe un lien entre paix et développement et il ne peut y avoir de paix durable sans développement. Toutefois, nous ne saurions accepter que les rares ressources existantes soient utilisées aux fins des opérations de maintien de la paix et mesures d'urgence, et ce, au détriment des besoins quotidiens du développement.

Pour ce qui est de la proposition de créer un groupe de travail à composition non limitée, la délégation des Philippines fait sienne la suggestion du Président du Groupe des 77 : pour rallier le consensus des délégations et une volonté politique du plus haut niveau parmi les États Membres un agenda pour le développement doit être attentivement examiné. C'est donc sous les auspices de l'Assemblée générale même qu'un groupe de travail à composition non limitée devrait être créé pour examiner les rapports du Secrétaire général et leurs recommandations, ainsi que tous les documents connexes, et pour élaborer l'Agenda pour le développement.

Le développement, après tout, est un autre mot pour paix. Il convient donc de lui accorder la plus grande priorité.

**Mme Arystanbekova (Kazakhstan) (*interprétation de l'anglais*)** : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Secrétaire général d'avoir préparé et soumis ses recommandations, contenues dans le document A/49/665, qui font suite à son rapport sur l'«Agenda pour le développement», publié au printemps dernier sous la cote A/48/935. Nous tenons aussi à remercier l'Ambassadeur Insanally, Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, d'avoir conduit les Auditions mondiales sur le développement, fondées sur le rapport que je viens de mentionner du Secrétaire général, et d'avoir résumé les vues exprimées par les participants lors des Auditions mondiales et d'autres consultations, dans le document A/49/320 dont nous sommes également saisis aujourd'hui.

*M. Blandino Canto (République dominicaine), Vice-Président, assume la présidence.*

Les discussions sur cette question à la quarante-septième et à la quarante-huitième session de l'Assemblée

générale, aux Auditions mondiales sur le développement et à la réunion de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social, qui s'est tenue en 1994, ont mis en évidence la vaste portée d'un agenda pour le développement, qui s'assortit à juste titre d'un large éventail d'opinions et de méthodes.

La tâche n'a pas été facile d'examiner toutes les opinions exprimées dans les instances que je viens de mentionner tout en maintenant l'essentiel et le dynamisme de notre pensée et de notre perception communes à propos des questions de développement.

Ma délégation voit dans le nouveau rapport du Secrétaire général (A/49/665) une réelle tentative de montrer de manière concise et impartiale comment l'Agenda pour le développement est perçu dans différentes parties du monde, quels sont ses éléments et priorités, et quels sont les moyens et instruments qui permettront de réaliser les objectifs d'un développement mondial durable.

À partir du consensus qui commence à se faire sur la priorité et les cinq dimensions du développement — paix, économie, environnement, justice et démocratie —, le Secrétaire général a très justement, nous semble-t-il, formulé les trois objectifs clefs d'un agenda pour le développement :

«renforcer et revitaliser la coopération internationale pour le développement de manière générale; édifier un système multilatéral d'appui au développement qui soit plus fort, plus efficace et plus cohérent; et accroître l'efficacité de l'action de l'Organisation elle-même dans le domaine du développement — au niveau de ses départements, ses commissions régionales, ses fonds et ses programmes — en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies.» (A/49/665, par. 12)

La République du Kazakhstan appuie fermement l'idée selon laquelle combiner de façon cohérente, aux niveaux national et international, les efforts soutenus de développement est le moyen logique d'assurer une coopération internationale particulièrement fructueuse pour le développement par le biais d'un nouveau partenariat reposant sur les intérêts et les besoins communs de tous les pays.

Le Gouvernement du Kazakhstan n'a toujours pas oublié les nombreux problèmes qui ont accompagné son indépendance. Aujourd'hui, nous voyons combien ont été sous-estimés l'importance et le coût du processus de transition et comprenons que la politique de transition ne

doit pas tendre à l'application automatique de tel ou tel modèle de restructuration de l'économie, mais à trouver les instruments et à créer les conditions propices à l'instauration d'une société et d'une économie civiles durables, qui permettraient d'établir des relations normales avec le reste du monde et d'améliorer le niveau de vie du peuple. En d'autres mots, l'objectif de cette politique doit être de faire du Kazakhstan un membre à part entière d'institutions et de marchés internationaux existants ou qui se font jour, dans le cadre desquels les peuples peuvent participer librement.

Cette approche plus large, traduisant deux tendances universelles de ce siècle et qui interagissent pour renforcer, d'une part, l'identité nationale, et, d'autre part, l'internationalisation et la mondialisation, devrait guider la stratégie de tous les pays.

Chacun convient que la fin de la guerre froide a marqué un tournant décisif dans les affaires mondiales. Elle a ouvert de nombreuses perspectives nouvelles en même temps qu'elle a suscité de nombreux problèmes nouveaux. Des premières années de l'après-guerre froide nous avons appris qu'il convenait de rester calmes et ouverts devant ces nouvelles perspectives, sans craindre les nouveaux problèmes et en évitant d'en rejeter la responsabilité sur autrui. Après tout, il faut savoir sagement reconnaître que nous sommes tous responsables de notre passé comme de notre avenir, et, ce faisant, nous jetons les bases solides de notre action collective future.

Le Kazakhstan agit en conséquence et essaie d'apporter sa contribution à la promotion de la coopération régionale et internationale. Le renforcement de la coopération économique internationale est un élément essentiel de l'initiative du Président de notre pays, Nursultan Nazarbayev, sur la sécurité et la coopération en Asie — la convocation d'une conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie. Mon gouvernement est au nombre de ceux qui ont demandé l'intégration économique rapide, sur une nouvelle base, des entités du territoire de l'ex-Union soviétique et qui ont proposé d'encourager cette intégration au moyen de la réalisation de la nouvelle initiative du Kazakhstan sur la création d'une union d'États euro-asiatiques. Parce qu'il reconnaît les bienfaits régionaux et mondiaux de la coopération avec les pays en développement, le Kazakhstan s'est associé à l'Organisation de la coopération économique et il appuie activement les efforts en cours visant à revitaliser cette organisation régionale. Dans ses tentatives de devenir un partenaire international égal et fiable, le Kazakhstan attend de la communauté internationale qu'elle lui apporte un appui qui se manifes-

terait par la reconnaissance de ses problèmes et aspirations et par un véritable partenariat avec tous les pays.

Pour parvenir au premier objectif de l'Agenda pour le développement et assurer le succès de la coopération internationale pour le développement, deux choses sont indispensables, comme le dit à juste titre le Secrétaire général dans son rapport (A/49/665). L'élaboration d'un système de développement multilatéral efficace dont l'Organisation des Nations Unies en serait le centre, d'une part, et le renforcement des propres activités de développement de l'Organisation, d'autre part.

Il est paradoxal qu'il ait fallu attendre le cinquantième anniversaire de l'Organisation pour que le mandat originel qui lui a été confié dans les domaines économique et social, consacré dans la Charte des Nations Unies, ait enfin la possibilité d'être pleinement réalisé. Bien que le monde d'aujourd'hui soit très différent de celui que les pères fondateurs de l'Organisation avaient envisagé en élaborant et en concevant l'Organisation, ma délégation estime qu'il ne faut pas laisser passer cette occasion.

Les 50 premières années d'existence ont été mises à profit par l'Organisation pour réaliser de nombreuses activités importantes dans les domaines économique et social. Étant donné sa nature universelle et le mécanisme qu'elle a mis en place à l'échelle mondiale dans ce domaine, l'Organisation est l'instance la mieux à même de jouer le rôle central au sein du système de développement multilatéral. Une autre question est celle de savoir par quels moyens l'Organisation pourrait s'ajuster et s'adapter pour pouvoir remplir ce rôle. L'examen de cette question importante ne devrait pas être ajourné pendant trop longtemps et devrait bénéficier des vues, tant positives que critiques, exprimées dans diverses instances internationales sur les activités de développement des Nations Unies.

Mais nous ne devons pas nous leurrer. Un examen très sérieux des divers moyens proposés pour que l'ONU joue le rôle central envisagé, renforce sa capacité interne afin d'agir en tant que centre du système de développement international et stimule sa coopération fructueuse et sa coordination efficace avec les institutions de Bretton Woods et d'autres acteurs dans le domaine du développement, ne sera utile et productif que si tous les États Membres ont la volonté politique de doter l'Organisation de telles responsabilités.

Si tel est le cas, la délégation du Kazakhstan appuiera la recommandation tendant à renforcer la position de l'Assemblée générale en tant qu'organe principal chargé de la

formulation de directives politiques générales dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. Ma délégation estime également que le niveau des débats à l'Assemblée générale sur les questions économiques et sociales devrait être renforcé en conséquence. Tout en appuyant dans ce contexte l'idée de convoquer de temps à autre des sessions extraordinaires de l'Assemblée sur les principaux aspects de la coopération internationale pour le développement, ma délégation invite une fois de plus ses collègues dans cette salle à appuyer l'initiative du Président Nursultan Nazarbayev, du Kazakhstan, concernant la convocation, dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'Organisation, d'une session extraordinaire sur les problèmes de la période de l'après-guerre froide.

Pour perfectionner les activités de développement de l'Organisation, ma délégation reconnaît qu'il est important d'améliorer à tous les niveaux la coordination globale des programmes et la cohérence des politiques au sein de l'Organisation. Nous appuyons dès lors l'intention du Secrétaire général d'utiliser le Programme des Nations Unies pour le développement, en tant qu'important élément de cet effort, ainsi que ses propositions de renforcer les fonctions du coordonnateur résident et les approches par pays.

Nul ne saurait contester qu'il importe d'assurer la disponibilité et la prévisibilité d'un financement adéquat des activités de développement sur le plan mondial. Il faudrait examiner très sérieusement les nombreuses propositions valables qui ont été formulées à cet égard.

L'examen du rapport sur un Agenda pour le développement a pris diverses formes et a connu plusieurs étapes, chacune ayant engendré des idées intéressantes et parfois hétérodoxes. Ma délégation prend note à cet égard de la contribution apportée par les Auditions mondiales sur le développement, dont la nature ouverte et informelle s'est révélée très utile. Chaque étape nous a inévitablement rapprochés d'une compréhension des priorités et des objectifs ultimes du développement. Nul ne saurait contester aujourd'hui les cinq dimensions du développement définies dans le rapport du Secrétaire général ou le fait qu'un individu de même que son bien-être et ses intérêts sont au centre même du développement. Notre pensée collective a abouti à différentes définitions du développement — durable, curatif, orienté vers les gens, préventif — qui reflètent correctement ce phénomène qui revêt de nombreux aspects.

Ma délégation pense que le processus de définition d'un Agenda pour le développement optimal a été amorcé dans le bon sens. La poursuite de la quête collective, qui

n'est jamais contre-productive, nous permettra finalement de définir en commun les moyens d'atteindre les objectifs partagés du développement mondial durable. Dans cette perspective, la délégation du Kazakhstan est prête à participer, de la manière la plus constructive, aux travaux futurs sur un Agenda pour le développement.

**M. Mohamed** (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation de mon pays appuie pleinement la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie, l'Ambassadeur Lamamra, au nom du Groupe des 77, au début de la discussion générale sur ce point.

Nous suivons avec intérêt, depuis la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, les rapports présentés par le Secrétaire général sur le développement, car nous sommes fermement convaincus que le développement et la paix sont interdépendants. Le développement est le fondement même de la paix et de la sécurité. Il est vrai que le Secrétaire général a présenté l'Agenda pour la paix avant son Agenda pour le développement, mais nous devrions nous hâter d'adopter son Agenda pour le développement, car le droit au développement est l'un des droits de l'homme les plus fondamentaux. Comme le Secrétaire général l'a affirmé, le développement doit en fin de compte aboutir essentiellement à un plus grand bien-être de l'homme et à l'élimination de la pauvreté et de la maladie.

Le rapport que le Secrétaire général a présenté au titre de ce point reflète l'opinion consensuelle, selon laquelle il faut accorder la priorité au développement dans tout cadre nouveau de coopération internationale. Cette coopération est aujourd'hui plus nécessaire que jamais auparavant, compte tenu de l'interdépendance positive entre les pays industrialisés et les pays en développement en ce qui concerne leurs intérêts mutuels, les préoccupations communes et leurs responsabilités partagées, qui obligent tous les pays à s'unir pour traiter les questions intéressant tous les pays.

Il importe également de souligner l'importance de la croissance économique en tant que force motrice du développement. Un rythme plus rapide de croissance économique dans les pays en développement concrétiserait la transformation économique, technique et sociale qui est nécessaire pour engendrer les ressources financières, matérielles et humaines et la technologie appropriée, qui sont les piliers du développement.

Qu'il me soit permis d'aborder le rapport du Secrétaire général de façon plus détaillée. Dans l'ensemble, le rapport mérite nos remerciements et nos éloges. Il a traité de la question du développement dans toutes ses dimensions et

abordé des questions qui préoccupent de nombreux pays en développement, les moins avancés surtout. Par exemple, nous partageons l'opinion du Secrétaire général que le développement doit être défini sur la base des priorités nationales et que chaque État est responsable au premier chef du développement de son pays. Nous sommes également d'accord avec lui qu'il est nécessaire de disposer d'un cadre international approprié favorable à la croissance et que les forces macro-économiques externes, à savoir le commerce, la gestion de la dette, l'investissement direct, les flux financiers et l'accès à la technologie, doivent inévitablement soutenir les objectifs du développement. À cet égard, nous rendons hommage aux Gouvernements de la Suède, de la Norvège, du Danemark et des Pays-Bas qui ont atteint l'objectif fixé pour l'aide publique au développement, c'est-à-dire 0,7 % de leur produit national brut, ce qu'ont manqué de faire la plupart des autres pays industrialisés.

Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général quand il propose qu'une solution soit trouvée au problème de la dette extérieure. Sa proposition est conforme aux recommandations des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, à leur dernière réunion, à Jakarta en août 1994. Nous sommes d'accord avec lui sur la nécessité de soutenir les pays en transition vers une économie de marché; la communauté internationale doit leur accorder des ressources supplémentaires pour leur permettre de mener à bien cette transformation judicieuse. Nous convenons également de la nécessité de tenir des auditions mondiales sur le désarmement et le développement. De même, nous souscrivons chaleureusement à la proposition que le Secrétaire général a faite au paragraphe 37 de son rapport, d'organiser une conférence internationale sur le financement du développement. Nous nous félicitons particulièrement de la proposition du Secrétaire général portant annulation des dettes des pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux.

En ce qui concerne le renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, la délégation de mon pays appuie la proposition faite par le Secrétaire général à cette fin. Nous voudrions également dire toute notre satisfaction au sujet de la recommandation figurant au paragraphe 54 du rapport sur la conditionnalité en ce qui concerne les prêts définis par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) au titre de l'ajustement structurel. Il convient peut-être ici de donner l'exemple du Soudan. Nous avons mis en oeuvre des programmes ambitieux d'ajustement structurel qui ont été salués par les fonctionnaires mêmes du FMI. Cependant, nous avons été soumis à un nombre considérable de pressions politiques qui n'avaient rien à voir avec la conception

économique pure. En bref, nous reconnaissions qu'une réforme économique et un ajustement structurel sont nécessaires, à condition qu'ils échappent à toute signification politique.

Les recommandations faites par le Secrétaire général sur le renforcement du rôle de l'ONU dans la mise en œuvre des activités du développement sont acceptables. Sur le plan politique et technique, l'ONU dispose des moyens pour ce faire. Il s'agit, après tout, d'une organisation fondée sur le principe de l'universalité. Elle dispose d'un réseau vaste international sans pareil. Dans ce contexte, nous devrions renforcer le rôle joué par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et accroître les liens et la coordination entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

Enfin, la situation qui règne dans les pays les moins avancés, notamment en Afrique, est une source de grave préoccupation. Les pays de l'Afrique subsaharienne ploient sous le fardeau de l'endettement et du service de la dette qui font obstacle à leur développement. Ces pays ne disposent pas non plus d'infrastructures qui leur permettent de mener des activités de développement. Voilà pourquoi nous proposons qu'on leur accorde une priorité particulière et qu'on leur consacre un chapitre spécial de l'Agenda pour le développement.

Nous comptons participer activement aux travaux du Groupe à composition non limitée qui sera chargé par cette Assemblée de discuter de la question du développement.

**M. Rajkan** (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : J'aimerais d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur un agenda pour le développement, contenu dans le document A/49/665 daté du 11 novembre 1994, qui comprend des recommandations sur le renforcement des activités de développement de l'ONU.

Je voudrais aussi remercier le Représentant permanent de l'Algérie, dont la déclaration prononcée devant l'Assemblée générale a fait connaître la position du Groupe des 77.

Le rapport du Secrétaire général sur un agenda pour le développement est opportun; il jette les fondements de l'action à entreprendre par l'Assemblée générale au cours des sessions actuelle et futures. La formulation d'un agenda pour le développement, en liaison avec les résultats cumulatifs de diverses conférences de l'ONU tenues ces dernières années, offrira d'utiles principes directeurs à l'ONU dans ses efforts en faveur de l'instauration d'un développement durable sous tous ses aspects. Il s'agit d'une démarche saine

qui ne sera réalisable que grâce aux efforts concertés de la communauté internationale en vue d'atteindre des objectifs internationalement convenus.

Le débat sur cette question a montré très clairement que d'importants amendements doivent être apportés à l'agenda pour le développement qui prennent en compte les intérêts nationaux de tous les membres de la communauté internationale. C'est seulement ainsi que l'Agenda pour le développement et l'Agenda pour la paix pourraient jouer leur rôle des deux plateaux de la balance du développement international dans les domaines économique, social et écologique, basé sur la paix et la justice.

Le peu de temps qui s'est écoulé depuis la publication du rapport ne nous a pas permis de l'étudier suffisamment. Nous convenons avec le représentant du Japon que l'examen de la question soit reporté à la prochaine session de l'Assemblée générale afin que nous puissions en poursuivre l'étude de manière approfondie.

Ma délégation souhaite mettre en relief les points suivants : premièrement, la responsabilité du développement et de la définition des priorités de quelque pays que ce soit relève d'abord et avant tout de la compétence du gouvernement de ce pays.

Deuxièmement, en ce qui concerne mon pays, nous avons clairement défini à plusieurs reprises notre position sur la question évoquée par le Secrétaire général dans la partie D de la section IV de son rapport, intitulée «Financement pour l'avenir», et notamment dans le paragraphe 91, au sujet de la suggestion consistant à imposer un droit sur les spéculations financières internationales et à prélever une taxe sur l'utilisation des hydrocarbures (ou sur la pollution en résultant), etc. À cet égard, nous avons formulé notre position en quatre points essentiels : premièrement, le financement de la protection de l'environnement contre la pollution devrait être envisagé indépendamment de toute forme d'imposition de taxes sur l'énergie, car l'assimilation de l'un à l'autre permettrait aux pays développés industrialisés de s'affranchir des engagements financiers résultant de résolutions ou d'accords internationaux et aurait une incidence négative sur l'économie mondiale, en général, et sur les économies des pays en développement, en particulier. En outre, loin de servir, en réalité, un objectif véritablement écologique de telles taxes perturberaient plutôt le commerce international dans le secteur énergétique et entraveraient les efforts internationaux en faveur de la libéralisation du commerce international et de la revitalisation de l'économie mondiale.

Par ailleurs, nous devons souligner un fait important : le pétrole est déjà fortement taxé. Si nous voulons lui imposer une nouvelle taxe supplémentaire en raison de son contenu carbonifère afin de limiter les émissions de gaz carbonique, nous devons, au préalable, revoir tout le système actuel de taxation des combustibles. En effet, alors que de nouvelles taxes sur le pétrole sont proposées, le charbon — qui cause une pollution plus grande — continue de faire l'objet de subventions de l'État.

Nous devons aussi souligner l'importance de tenir compte des mesures économiques disponibles pour faire face à la question des changements climatiques, dans la perspective des interrelations entre les combustibles, l'environnement, la croissance économique et la nécessité que toute mesure économique proposée repose sur des politiques raisonnables, équilibrées et globales qui seraient compatibles avec les exigences propres au développement durable, qui n'entraveraient pas la croissance économique et qui ne paralyseraient pas les flux et la croissance du commerce international.

De telles politiques raisonnables, équilibrées et globales signifient que tous les gaz à effet de serre sans aucune exception doivent être considérés de manière équilibrée au plan des coûts, de l'efficacité et de l'incidence économique et que, ce faisant, les mesures relatives aux changements climatiques doivent être mises sur le même pied que les mesures proposées pour l'adaptation à un tel phénomène.

Nous sommes d'avis que, en ce qui concerne le financement, nous ne devons pas aller au-delà des ressources issues de contributions volontaires.

Troisièmement, ma délégation estime que la question des dépenses militaires devrait être laissée à la discrétion des gouvernements nationaux, qui seuls peuvent évaluer leurs propres besoins en acquisition d'armements à la lumière de leurs propres exigences en matière de sécurité nationale et des menaces extérieures.

J'aimerais évoquer ici divers obstacles au développement sous tous ses aspects et ses dimensions dans des foyers de tension dans le monde qui sont source d'inquiétude pour la communauté internationale tout entière, y compris pour mon pays. Depuis la fin de la guerre froide, le monde avance plus rapidement que jamais sur la voie de la paix et du développement durable, avec un accent particulier mis sur la croissance socio-économique internationale. Pourtant, d'aucuns s'efforcent vigoureusement d'inverser une telle tendance, au bénéfice de leurs objectifs égoïstes et

au détriment des autres. Il est encore plus incroyable de constater que certains membres de la communauté internationale appuient et défendent ceux qui tentent d'entraver le développement. Cela jette de l'huile sur le feu, complique la situation et amène le conflit qui en résulte à déborder dans d'autres régions et à s'y répandre.

Chaque nation a le droit de valoriser et de développer sa propre culture et d'en être fière, en tant que source de son identité qui la distingue des autres nations. Cela vaut pour toutes les nations, tant et aussi longtemps qu'elles respectent les principes internationaux.

Il est inacceptable que le peuple de Bosnie-Herzégovine risque l'extermination simplement parce qu'il appartient à une culture différente. La culture islamique, qui est celle de nombreuses nations, est une culture vivante et vigoureuse qui ne diffère pas des autres cultures mondiales en ce qu'elle vise à améliorer la condition humaine et à rendre les êtres humains heureux. Le conflit injuste qui fait rage en Bosnie-Herzégovine devrait cesser immédiatement, de manière juste et dans l'intérêt de toutes les parties. À notre avis, il ne saurait y avoir de compensation pour la destruction des centres culturels, des monuments historiques et des trésors intellectuels et pour les pertes écologiques, humaines et matérielles considérables causées par la guerre injuste en Bosnie-Herzégovine.

Le dommage ne s'arrêtera pas là, et ses effets négatifs profonds tourmenteront les générations futures. C'est en effet une situation regrettable qui marque toute l'humanité du signe de Caïn et stigmatise la conduite indifférente de la communauté internationale.

En vérité, les efforts intensifs des Nations Unies pour instaurer la paix dans différentes parties du monde, y compris leurs efforts en Bosnie-Herzégovine, méritent toute notre considération. Cependant, il est temps que l'ONU prenne plus fermement et plus résolument le parti du droit où qu'il se trouve et s'emploie à le faire triompher en ayant recours à la force de dissuasion, car les forces serbes et les mercenaires qui ont grossi leurs rangs continuent perfidement de défier la volonté de la communauté internationale.

Nous nous félicitons de la récente résolution du Conseil de sécurité, et nous espérons que l'ONU continuera de traiter la situation avec le même degré de fermeté et de sérieux. Si cette situation persiste, les dommages et les problèmes qu'elle entraîne dépasseront le cadre de la Bosnie-Herzégovine et déborderont dans toute la région. Les dommages les plus immédiats et les problèmes les plus

urgents peuvent être d'ores et déjà constatés dans le domaine du commerce entre les États de la région dont les relations commerciales ont été complètement coupées.

Il existe également une autre situation qui entrave le développement et la paix dans les territoires arabes qui ont été sous occupation israélienne depuis 1967, dont la ville d'Al Qods où les autorités israéliennes s'emploient depuis le début de l'occupation à en changer la composition démographique et le caractère arabe par le biais de la confiscation des terres et l'établissement de colonies de peuplement. Il en va de même avec les autres territoires arabes occupés, y compris les hauteurs du Golan syrien. C'est une situation qui doit être réglée au plus tôt dans l'intérêt du processus de paix.

Ma délégation est certaine que l'Agenda pour le développement parviendra à ses objectifs d'une manière beaucoup plus complète et efficace lorsque l'ONU sera en mesure d'éteindre les feux des différends et des conflits dans de nombreuses parties du monde.

**M. Muthaura** (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'associer ma délégation à la déclaration faite sur ce point de l'ordre du jour par l'Ambassadeur Lamamra, Représentant permanent de l'Algérie et Président du Groupe des 77.

Qu'il me soit également permis de remercier le Secrétaire général de ses rapports sur un Agenda pour le développement contenus dans les documents A/48/935 et A/49/665, qui réévaluent les approches du développement et le rôle que l'ONU, en coordination avec les organismes spécialisés et les institutions de Bretton Woods, devrait jouer pour soutenir les efforts déployés aux plans régional et national pour promouvoir le développement.

Nous nous félicitons du travail intensif qui a été fait pour élaborer ces rapports extrêmement importants. Nous rendons hommage au Secrétaire général et à tous les membres du Secrétariat qui ont joué un rôle important dans leur élaboration. Les rapports s'efforcent clairement de définir le rôle que l'ONU doit jouer dans la réalisation des objectifs de la Charte en matière de développement socio-économique et culturel. Il est encourageant de noter qu'ils contiennent des recommandations spécifiques sur le rôle central de coordination que l'ONU devrait jouer dans le domaine du développement, et soulignent la responsabilité fondamentale des gouvernements de développer leurs pays. Ils mettent également l'accent sur l'importance d'un environnement international favorable et sur la nécessité d'un appui extérieur efficace en faveur du développement.

Dans son dernier rapport le Secrétaire général insiste à nouveau pour dire que :

«le développement doit être reconnu comme la tâche première de notre temps et celle qui est la plus lourde de conséquences.» (*A/49/665, par. 4*)

et que le développement doit être perçu dans ses multiples dimensions en mettant l'accent sur cinq d'entre elles — la paix, l'économie, la protection de l'environnement, la justice sociale et la démocratie. Nous sommes d'accord pour dire qu'il existe un lien étroit entre ces dimensions, car il ne peut y avoir de développement sans paix, pas plus que la démocratie ou la jouissance des droits de l'homme ne peuvent être assurées sans développement socio-économique, sans paix et sans stabilité.

Il est de fait que les défis que pose la recherche du développement sont nombreux et complexes. L'avènement de l'Agenda pour le développement exige que nous envisagions la coopération de manière positive et sur la base d'une réalité que nous devons comprendre, à savoir qu'en raison de l'interdépendance croissante des États, les économies revitalisées et en expansion des pays en développement encourageront la croissance économique et l'emploi partout dans le monde.

La reconnaissance du développement en tant que phénomène mondial aux dimensions multiples auquel participent de nombreux acteurs exige que la communauté internationale adopte de nouvelles mesures et renforce les accords et les engagements déjà en vigueur. Cela exige aussi des approches élargies qui définissent les rôles et les fonctions des différents acteurs afin de répartir les tâches sur la base d'avantages comparés. La culture nécessaire pour un développement durable devrait insister sur un examen des causes sous-jacentes du sous-développement et fournir les moyens d'assurer la reprise et le développement durable.

Par le passé, l'Assemblée générale s'est efforcée à maintes reprises d'encourager la coopération internationale afin de traiter la vaste gamme des questions relatives au développement, mais cette approche fragmentée a de sérieuses limitations pour ce qui est de résoudre les problèmes socio-économiques complexes auxquels les pays en développement continuent de se heurter. Cependant, des leçons importantes peuvent être tirées de ces expériences. L'approche intégrée préconisée dans l'Agenda pour le développement est un choix logique vu que les diverses dimensions du développement évoquées dans le rapport sont liées entre

elles, et que par conséquent elles renforcent mutuellement les stimulants du développement durable.

L'approche intégrée énoncée dans l'Agenda pour le développement est donc louable. Dans le cas du Kenya, les plans adoptés récemment en matière de développement et les plans actuels adoptent une approche intégrée de la planification tout en traitant des questions de développement sectoriel. L'expérience a montré que les questions sectorielles sont affectées par d'autres secteurs et qu'elles ont des ramifications dans ceux-ci. La solution de ces problèmes sectoriels se trouve donc dans une approche intersectorielle et multidisciplinaire.

Au niveau mondial, la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement avant elle sont de bons exemples d'une approche intégrée du règlement des questions connexes, dans le contexte du développement durable.

Les directives et les stratégies politiques à adopter afin de stimuler le développement, cependant, devraient d'abord et avant tout demeurer la responsabilité des pays individuels, car rien ne peut remplacer des politiques nationales bien conçues et efficaces.

La coopération internationale pour le développement est néanmoins impérative. Le rôle des gouvernements, des organisations régionales et internationales, des organisations non gouvernementales et de la société civile en général en matière de développement ne saurait être trop souligné. Leurs contributions individuelles et collectives, s'agissant des décisions politiques à prendre, déterminent le rythme du processus du développement dans les pays et les régions individuels. Nous souscrivons au point de vue exprimé dans le rapport selon lequel la responsabilité des Nations Unies à cet égard est une obligation inscrite dans la Charte dont l'Organisation devrait s'acquitter en coordination avec les organismes spécialisés et les institutions de Bretton Woods, mais sous la ferme direction du Conseil économique et social.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une érosion considérable de la responsabilité de l'ONU en matière de développement, alors que l'influence des institutions de Bretton Woods dans ce domaine s'est accrue de façon spectaculaire. D'où l'importance des éléments identifiés par le Secrétaire général en tant que base des recommandations présentées dans le document A/49/665 pour ce qui est de la revitalisation des politiques de développement

et de la nécessité pertinente de leur accorder l'attention qu'elles méritent au sein du système des Nations Unies.

À cet égard, ma délégation serait favorable à un renforcement des Nations Unies qui en ferait un instrument d'appui efficace au développement. Nous sommes d'accord pour dire que l'ONU, du fait qu'elle est au centre d'un réseau très développé de bureaux régionaux, est exceptionnellement bien placée pour assumer de plus vastes responsabilités dans le domaine du développement. Cependant, nous reconnaissions que la coopération dans le domaine du développement international peut être gérée très efficacement à partir d'une base décentralisée aux niveaux national, régional et international. L'engagement en faveur d'une coopération internationale concrète est souhaitable, certes. Néanmoins, les précautions nécessaires devront être prises pour s'assurer qu'une coordination accrue des politiques de développement sous l'égide des Nations Unies ne crée pas une bureaucratie inutile s'agissant du versement des ressources prévues pour le développement et de l'élaboration des programmes de pays. La coordination du développement devrait également éviter la tendance à assortir l'aide de conditions sans cesse accrues.

Ce n'est que grâce à un dialogue sur le développement durable et à la volonté de résoudre les problèmes apparents que les Nations Unies parviendront à revitaliser efficacement la coopération dans le domaine du développement international. Parmi les grandes questions qui nécessitent un examen, il y a l'élimination de la pauvreté, la stabilisation des prix des produits de base, l'accès aux marchés, la réduction de la dette, le service de la dette, l'apport de ressources et le transfert de technologie. Le Nord devrait coopérer pour régler non seulement les problèmes qui se posent à lui mais aussi ceux qui se posent au Sud ou qui le touchent directement. Les succès obtenus récemment dans le cadre du dialogue international ont fourni d'importants moyens de coopération internationale en s'attaquant à certains problèmes mondiaux. L'adoption d'Action 21, la signature des Accords de l'Uruguay Round à Marrakech, au Maroc, et l'adoption du Programme d'action du Caire sur la population et le développement, notamment, offrent un consensus international sur des domaines critiques touchant la coopération.

Le rôle des programmes et des fonds des Nations Unies ne saurait être trop souligné, car l'appui de ces programmes et de ces fonds complète les efforts nationaux et dynamise les autres formes d'assistance. Leur assistance financière et technique par le biais de programmes de pays particulièrement axés sur le développement des ressources humaines et du renforcement des capacités, constitue, au

même titre que l'application de la science et de la technique, un élément critique du développement. De telles interventions permettent à nombre de pays en développement d'augmenter leur capacité d'absorption en matière d'utilisation des ressources en faveur du développement durable. C'est de ce point de vue que ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à mettre l'accent sur la programmation par pays, de la base au sommet, des ressources pour l'aide au développement, ressources qui devraient être octroyées sans être assorties de conditions. Une telle approche garantirait que les pays en développement qui participent aux activités de développement des Nations Unies tiennent compte des priorités nationales.

Le rapport du Secrétaire général et le Nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ont encore souligné l'urgence de prendre des mesures spéciales pour accélérer le redressement de l'Afrique et l'intégration de la région dans le système économique international et les processus technologiques. Nous appuyons la recommandation en faveur de la suppression pure et simple de la dette des pays d'Afrique les moins avancés et de l'accroissement des courants d'aide afin de stimuler l'investissement et la croissance économique dans cette région économiquement déprimée. L'appui au développement devrait être à la hauteur des réformes économiques et politiques entreprises courageusement par de nombreux pays africains depuis quelques années, en dépit d'un environnement international défavorable.

La restructuration des organes et programmes des Nations Unies doit tendre à renforcer les activités de développement. Il importe de veiller à ce que ces programmes gardent leur identité distincte et leur approche thématique. À cet égard, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'il est urgent et nécessaire d'augmenter le niveau global d'assistance au développement et de s'assurer que le financement nécessaire aux opérations de maintien de la paix, aux situations humanitaires d'urgence et à l'environnement global provienne de nouvelles ressources additionnelles et non de ressources destinées à l'aide au développement.

L'Agenda pour le développement aura un effet limité s'il n'est pas soutenu par des ressources adéquates. Dans son rapport, le Secrétaire général se déclare gravement préoccupé par la baisse continue des ressources disponibles pour le développement. Quatre pays seulement ont honoré l'engagement qu'ils ont pris il y a 30 ans de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement. Tous les programmes de développement des Na-

tions Unies subissent actuellement des réductions à cause de la diminution des ressources. C'est en raison de cette situation décourageante que ma délégation appuie vigoureusement la proposition du Secrétaire général concernant la tenue d'une conférence internationale sur le financement du développement, en vue d'inverser la situation et de replacer le développement dans une juste perspective.

Nous appuyons également la proposition de convocation de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale qui serviraient de mécanismes d'examen et de suivi, en ce qui concerne notamment les engagements adoptés à l'issue de conférences internationales. Nous appuyons en outre les efforts faits actuellement pour renforcer le Conseil économique et social et la recommandation selon laquelle le Conseil tout entier devrait se réunir à un niveau élevé à certaines périodes de l'année pour décider de l'orientation politique générale à prendre et examiner les travaux d'un Bureau élargi.

En conclusion, ma délégation s'associe au point de vue déjà exprimé par d'autres délégations, selon lequel il faudrait créer un groupe de travail à composition non limitée pour préparer une déclaration sur l'Agenda pour le développement, sur la base du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis et des vues exprimées par les des États Membres au cours de ce débat. Il serait souhaitable que le groupe de travail complète ses travaux à la quarante-neuvième session de façon que la déclaration puisse être adoptée par l'Assemblée générale lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation.

**M. Rovensky** (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée ma délégation tient à remercier sincèrement le Secrétaire général de son rapport très complet sur un Agenda pour le développement. Selon nous, l'Agenda pour le développement est un document réaliste, qui se sert à bon droit de l'expérience acquise en la matière par les Nations Unies ainsi que des débats et des travaux intensifs menés par de nombreuses instances internationales, la communauté académique, les organisations non gouvernementales et autres.

Le rapport du Secrétaire général nous fournit deux sujets importants de discussion. Le premier est la reconnaissance de la complexité intrinsèque du développement en tant que phénomène social global, et le deuxième est la reconnaissance du besoin profond d'un type totalement nouveau de partenariat global parmi tous ceux qui façonnent le vaste domaine de la coopération politique et économique internationale dans la période actuelle de l'après-guerre froide. Nous sommes convaincus que le développement

durable n'est possible que sur la base d'un partenariat équitable, véritablement rationnel et objectif de tous les pays du monde. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'abandonner tous les schémas et stéréotypes politiques et économiques dépassés, inappropriés ou trompeurs. Aussi dur que cela puisse être, c'est, d'après nous, la seule manière d'aborder le problème si le monde veut progresser de manière substantielle dans son développement.

L'expérience montre que la tâche est loin d'être aisée et qu'il nous sera très difficile d'atteindre l'objectif final de nos travaux, à savoir élaborer un Agenda pour le développement qui puisse être appliqué en pratique et qui ait, en même temps, un effet profond sur le développement dans le monde entier. C'est pourquoi nous notons avec énormément de satisfaction les mérites de notre façon actuelle de procéder au débat et à l'examen du rapport du Secrétaire général, de la session de haut niveau du Conseil économique et social à la présente session de l'Assemblée générale. Nous espérons et comptons que notre effort commun finira par apporter une réponse aux questions fondamentales, à savoir comment faire progresser nos travaux sur l'Agenda pour le développement et quelles directives présenter au Secrétaire général pour que les nobles idées et principes figurant dans l'Agenda soient transformés rapidement et efficacement en mesures concrètes.

Pendant les quatre dernières années, la République tchèque, comme d'autres pays d'Europe centrale et orientale, a fait l'expérience d'un processus de transformation politique et économique fondamentale. L'ancien système économique étatique à économie planifiée a été remplacé par de nouvelles structures économiques, déterminées davantage par les forces du marché que par l'État. Les résultats de ce processus, qui est maintenant à son point culminant, sont très encourageants. Quatre ans seulement après ce changement fondamental, qui a impliqué entre autres choses la privatisation massive des moyens de production appartenant à l'État, la République tchèque n'est plus déficitaire et les perspectives d'une croissance économique rapide sont plus qu'encourageantes.

Après plusieurs années de déclin et de stagnation, par exemple, le produit intérieur brut tchèque montre pour 1994 une croissance positive. On attend de cette croissance qu'elle atteigne les 3 % et qu'elle augmente encore dans les années à venir. D'après notre expérience, il est clair qu'une politique économique bien pensée et pragmatique, une administration et une direction rationnelles, conjuguées à un travail acharné, sont la meilleure base possible pour l'édification d'une économie forte et en expansion. Comme le prouve notre expérience, il est impossible, sans ces facteurs,

à l'économie nationale de croître, même avec un appui extérieur.

D'autre part, nous reconnaissons l'importance de la croissance économique internationale pour tout pays dont le but est une intégration totale dans l'économie et le commerce mondiaux. Cela est particulièrement important pour les petits pays orientés vers l'exportation, qui n'ont guère de ressources naturelles, comme par exemple la République tchèque. L'expansion de notre coopération économique et de nos liens commerciaux avec nos voisins européens et avec des partenaires commerciaux d'autres continents nous est indispensable pour atteindre et maintenir un niveau élevé de notre rendement économique et faire de notre région une partie intégrante de l'économie mondiale.

Je conviens, avec tous les orateurs qui m'ont précédé, que le développement est et doit rester un élément clef de notre ordre du jour économique et politique. L'évolution de notre compréhension du phénomène du développement et de sa mise en oeuvre appropriée aux niveaux national et international doivent donner lieu d'urgence à une réflexion approfondie.

Le monde d'aujourd'hui n'a jamais été plus complexe, et la notion de développement doit par conséquent être revue à la lumière des nouvelles réalités et tendances politiques et économiques. En conséquence, nous appuyons pleinement le principe des cinq principales dimensions du développement : paix, économie, environnement, justice sociale et démocratie — que le Secrétaire général, dans son rapport, qualifie d'étroitement liées.

Les récentes discussions de haut niveau au Conseil économique et social ont abouti à quelques suggestions concrètes et à quelques idées importantes sur des objectifs et des éléments clefs de la coopération internationale pour le développement et sur le rôle particulier du système des Nations Unies. Il est encourageant de noter que les opinions convergent quant à la nature du développement et ce qui doit être accompli. Nous préconisons l'idée de développer un menu complet et bien structuré de mesures, sur les plans national et international, qui s'adapteront aux besoins de développement de pays individuels.

Pour ce qui est des aspects de l'agenda qui pourraient être renforcés, nous tenons à souligner les questions importantes suivantes : les liens entre le développement et la démocratie, entre la conduite des affaires publiques et la croissance économique, entre le développement durable et le développement des ressources humaines; l'importance capitale que revêt la démocratie dans son sens le plus large;

le rôle que doivent jouer le secteur privé et les organisations non gouvernementales; le rôle de la diplomatie préventive; et, en dernier lieu, mais tout aussi importants, les moyens d'améliorer et de rationaliser les institutions et les structures du système des Nations Unies et leur interaction avec les institutions multilatérales dans les domaines monétaires, financiers et commerciaux. La nécessité d'accroître la qualité de vie des peuples devrait être présentée comme le but logique, ultime de la croissance économique selon le concept de développement durable.

Le rôle de l'État dans l'économie a beaucoup changé ces dernières années. Il serait bon que s'affirme plus clairement le fait qu'une orientation davantage marquée vers les marchés, avec l'appui d'une politique macro-économique équilibrée, une gestion et une démocratie efficaces, a déjà fait ses preuves.

Le fonctionnement efficace du système des Nations Unies est un facteur déterminant pour assurer la viabilité du rapport du Secrétaire général, «Agenda pour le développement». Un des points les plus importants du rapport est que, face à des changements mondiaux sans précédent :

«Les techniques de gestion internationale traditionnelles semblent dépassées...» (A/48/935, par. 239)

et que les Nations Unies doivent trouver les moyens de devenir, avec une chance de succès raisonnable, un instrument clef de la gestion des affaires mondiales. La réalisation de cet objectif dépend toutefois du succès de la conclusion et de la mise en oeuvre de la réforme de leur système socio-économique. Nombre de propositions faites à ce sujet pendant nos débats vont au-delà de la simple coordination, car il a été déclaré à juste titre que la coordination de parties du système des Nations Unies qui sont en elles-mêmes à peine efficaces, ne saurait être la véritable réponse au problème.

Un autre problème qui pendant longtemps a fait gravement obstacle au fonctionnement normal du volet économique et social des activités des Nations Unies est le double emploi. Il est grand temps d'éliminer tous les organes intergouvernementaux qui font double emploi afin de rendre nos travaux aussi efficaces que possible. Un moyen de s'attaquer à ce grave problème pourrait être de fusionner certains organes des Nations Unies avec les principaux domaines sectoriels. Ces groupes proposés pourraient être le commerce, l'alimentation et l'agriculture, l'environnement, l'assistance technique et, enfin, l'investissement et l'industrie. Ils pourraient englober tous les principaux sujets des activités des Nations Unies dans les domaines économi-

que et social. La mise au point du processus de décentralisation de la prise de décisions, le contrôle et la surveillance des organes régionaux — pas nécessairement les commissions économiques régionales actuelles — pourraient également contribuer sensiblement aux activités des Nations Unies dans ce domaine.

Une autre proposition mérite un examen attentif, à savoir l'organisation d'un mécanisme consultatif au sein des Nations Unies avec les principaux acteurs de l'économie et

du commerce internationaux, y compris les sociétés transnationales et les banques.

Je vais résumer brièvement le point de vue de ma délégation sur certaines des questions dont nous sommes saisis. Nous appuyons pleinement la notion des cinq dimensions du développement, telle qu'elle a été définie dans le rapport du Secrétaire général, «Agenda pour la paix». Nous comprenons qu'il ne peut y avoir de réponse facile et simple aux questions et problèmes complexes relatifs à la notion de développement humain durable; il est donc nécessaire de chercher des réponses grâce à un effort coordonné de la communauté internationale, entrepris sous la direction des Nations Unies. Une nouvelle définition et une nouvelle acceptation des principes de la coopération économique et politique internationale, basée sur des relations internationales équitables et impartiales, devrait découler de cette initiative, dont les résultats pourraient être le sujet d'un débat à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Nous sommes certains que les Nations Unies saisiront cette occasion pour jouer un rôle de premier plan dans l'effort mondial entrepris pour mettre en oeuvre la notion de développement humain durable. Pourtant, la question de savoir si les Nations Unies réussiront ou non dans cette noble tâche dépendra dans une large mesure de la volonté dont feront preuve tous les États Membres en vue de faire des Nations Unies une Organisation vraiment efficace, fonctionnelle, transparente, efficace et responsable. La rationalisation de la structure et de l'opération du système des Nations Unies en utilisant au maximum la théorie et la pratique modernes de gestion doit être la base de tous nos efforts dans ce domaine. Cette tâche est très urgente.

Nous espérons que cette session de l'Assemblée générale jettera les bases solides du processus lancé par le rapport du Secrétaire général et qu'elle fera en sorte que l'agenda pour le développement se traduise en une contribution tangible non seulement au débat sur le développement, mais au rôle futur des Nations Unies dans les activités économiques et sociales mondiales.

*La séance est levée à 13 h 25.*